



Ville de Concarneau



Procès-verbal
Conseil municipal

18 mai 2017

Conseil municipal du 18 mai 2017
Ordre du jour

	Mémo	3
1	Développement durable : Vers un agenda 21 local sur Concarneau - Phase de validation	4-8
2	Commerce - tourisme : Modification de tarifs - Stationnement	9-10
3	Commerce - tourisme : Modification de tarifs - sanisettes	11-12
4	Culture : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Bagad Bro Konk Kerne	13
5	Patrimoine : Demande de subvention à la DRAC dans le cadre du programme Ville d'Art et d'Histoire	14
6	Services techniques : Effacement des réseaux rue de Lanriec - Programme 2017 - Convention avec le SDEF	15-17
7	Education : PEDT - Projet éducatif de territoire 2017-2019	18-22
8	Education animation : Convention de partenariat entre la crèche associative « à la rue Béole » et la ville de Concarneau	23-26
9	Urbanisme - foncier : Enquête publique de déclassement - rue Jean-Jacques Rousseau - Rapport et conclusions de la commissaire enquêteuse	27-30
10	Urbanisme - foncier : Renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire - AOT - pour le maintien d'un exutoire en mer destiné à l'écoulement des eaux de ruissellement du lotissement de Pen Avel	31
11	Urbanisme - foncier : Dénomination de voirie - Rue Victoire DAUBIÉ - Lotissement de Kersalomon	32-33
12	Ressources humaines : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et modalités d'organisation des sélections professionnelles	34-36
13	Commande publique : Convention de groupement de commandes entre la ville de Concarneau et le CCAS pour la procédure de renouvellement des contrats d'assurances	37-39
14	Sports - nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La compagnie des archers du petit château »	40
15	Services techniques : Avenants à la convention d'occupation du Domaine Public Communal pour l'installation de deux nouvelles bornes de recharge de véhicules électriques par le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF)	41-42
16	Action sociale : Conseil d'administration du CCAS - Candidature d'un représentant de l'UDAF	43-
17	Direction générale des services : Demande de subvention « Contrat de territoire » - Travaux d'étanchéité gymnase du Porzou	44
18	Direction générale des services : Travaux de mise en conformité du Stade Guy Piriou - Demande de subvention - Fédération Française de Football	45-47
19	Culture - Patrimoine : Mise en vente du livret enfant sur Concarneau - Cap sur Concarneau - Création d'un tarif	48
20	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	49-50

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 18 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 18 mai à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 mai 2017 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André Fidelin, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, Mme Baqué Maguy, M Besombes François, Mme Talbot Marie, M Quillivic Bruno, Mme Boidin Laëtitia, M Echivard Alain, M Nicolas Alain, Mme Razer Josette, M Bigot Marc, M Hennion Philippe, M Mallejacq Eric, Mme Le Nouène Marie-Christine, M Robin Fabrice, Mme Guillou Valérie, Mme Marrec Sonia, M Stéphan Jean-Paul, Mme Pezennec Andrée, Mme Creton Françoise, Mme Ahajri Nadia, Mme Le Meur Gaël, M Drouglazet Claude, Mme Ziegler Nicole, Mme Jan Marianne, M Le Bras Antony, M Bonneau Pierre-François, Mme Le Meur Marie.

Pouvoirs :

M Allot Yann avait donné pouvoir à M Besombes François
Mme Duigou Jacqueline avait donné pouvoir à Mme Lemonnier Michelle
Mme Cremers Annie avait donné pouvoir M Nicolas Alain

Absent :

M Auffret Julien

Secrétaire de séance :

M Bigot Marc

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,
A la lecture des pouvoirs,

(Appel des conseillers municipaux)

Le secrétaire de séance, ce soir, au hasard, Marc Bigot.

En date du vendredi 12 mai 2017, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

En date du mardi 25 avril 2017, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 mars 2017.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je le sou mets au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le procès-verbal de la séance est adopté par 31 voix pour, Mme Boidin n'étant pas arrivée et M Auffret étant absent.

Je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu : le jeudi 22 juin 2017 à 19h00. Ce sera le dernier avant les vacances.

Nous avons 20 points à l'ordre du jour de ce soir. Le 1^{er} point concerne le développement durable et l'Agenda 21 local sur Concarneau. Nous sommes dans la phase de validation et Xavier Calvarin va nous présenter cet Agenda 21. Il va tout d'abord nous présenter la délibération et ensuite nous présentera cet Agenda 21. Je laisse la parole à Xavier.

1	Développement durable : Vers un Agenda 21 local sur Concarneau - Phase de validation
---	--

M Xavier Calvarin :

Un Agenda 21 local est un projet de territoire qui découle de l'article 28 de l'Agenda 21 adopté par 173 chefs d'Etat lors du Sommet de la Terre de Rio, en 1992 ; décliner au niveau local une politique globale de développement durable intégrant ses 3 dimensions : l'environnement, l'économie et le social.

Par délibération du 19 mars 2015, le conseil municipal de la ville de Concarneau a décidé de s'engager dans la réalisation d'un Agenda 21 local.

Inscrite au Contrat de Territoire 2015/2020, cette démarche vise à construire un socle commun et un programme d'actions écologiquement, économiquement et socialement responsable pour la ville et ses services selon ses champs de compétences.

Pour rappel, dans sa délibération d'engagement, le conseil municipal avait mis en avant les objectifs suivants :

- Mettre en œuvre une démarche qui se veut **participative, ambitieuse, transversale et opérationnelle...**
- Elaborer un projet de territoire affichant des valeurs économiquement, socialement et écologiquement responsables : « **quelle ville voulons nous aujourd'hui et pour les générations futures ?** » ;
- Apporter un cadre, un sens commun, aux nombreuses actions déjà entreprises tout en faisant évoluer l'action municipale : ne pas forcément faire plus mais surtout autrement ;
- Permettre des rencontres entre savoir technique et savoir d'usage pour rapprocher ville et acteurs locaux par un **dispositif de gouvernance et de concertation** pour impliquer les habitants, associations, entreprises ;
- **Se doter d'un outil opérationnel traduit par un plan d'actions** avec une méthodologie, des partenaires, des indicateurs.

Après deux ans de démarche, l'Agenda 21 local, c'est un projet concerté pour faire de Concarneau :

- Un territoire maritime, dynamique et solidaire s'appuyant sur les ressources locales,
- Un territoire d'équilibres : entre activité touristique et attractivité à l'année, pour toutes les générations,
- Un territoire d'innovations : économique, éducative, sociale, culturelle...

L'Agenda 21 propose un socle commun sur la base de 4 enjeux :

- Préserver la mosaïque des espaces naturels et des paysages concarnois et contenir l'étalement urbain,
- Faire entrer le territoire concarnois dans la transition énergétique et la croissance verte,
- Mettre en œuvre un projet de développement humain pour une ville vivante, accueillante et solidaire,
- Développer les conditions d'une économie soutenable pour maintenir et créer de l'emploi.

L'Agenda 21 est le fruit d'une construction partagée sur deux ans ce qui lui donne notamment toute sa légitimité. Il repose sur un travail :

- avec les élus et les services (1 journée d'étude à Roscoff, interventions pédagogiques en interne et sensibilisation de 200 agents, 3 ateliers prospectives visions + 21, 5 rencontres d'analyse des contributions d'actions, 4 comités de pilotage) ;
- avec les habitants (réunion publique de lancement, 7 ateliers citoyens de propositions d'actions, une concertation numérique innovante et réussie... soit une contribution et une participation directe de plus de 150 Concarinois et Concarinoises).

Il se décline en un programme de 16 objectifs eux mêmes illustrés par 64 actions concernant la période 2017/2020. Tous les services, et tous les élus, sont impliqués.

Il ne s'agit pas nécessairement d'ajouter de nouvelles actions au plan de charge prévisionnel de la collectivité. La construction du programme a pris en compte l'anticipation des contraintes budgétaires présentes et à venir et s'intègre prioritairement dans l'enveloppe des services à budget constant.

Cela renforce le fait que l'Agenda 21 n'est pas un programme à part et que l'intégration d'actions programmées contribue :

- à élaborer un projet cohérent,
- à donner un sens commun à l'action de la collectivité, une ambition complémentaire,
- à donner de la visibilité aux engagements des services.

A titre d'exemples, et de manière non exhaustive, figurent dans l'Agenda 21 les actions suivantes déjà planifiées : Mise en œuvre d'un marché de véhicules à faible émission, mise en place de l'AVAP, révision du PLU, évolution vers une commande publique responsable, optimisation patrimoniale et réduction des consommations énergétiques, développement de la médiation associative, gestion différenciée des espaces verts, schéma participatif des modes doux, organisation d'un événement festif de fin d'année... Les faisabilités réglementaires et techniques ont été prises en compte à l'occasion des ateliers de priorisation de l'automne 2016. En 2020, il importera de mesurer l'avancée du programme et d'évaluer aussi bien quantitativement que qualitativement le niveau de réalisation des actions. Il est proposé de faire évoluer le comité de pilotage en comité de suivi. Amené à se réunir une fois par an, il aura pour mission d'évaluer et de rendre compte de l'avancée de la mise en œuvre de l'Agenda 21 local.

En accompagnement de la démarche, un travail de communication est mis en œuvre avec l'élaboration d'un support pédagogique spécifique, téléchargeable prochainement sur le site internet de la ville.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le programme de l'Agenda 21 local,
- de valider l'évolution du comité de pilotage en comité de suivi,
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et conventions susceptibles d'intervenir,
- de solliciter tous les financements potentiels dans le respect des aides publiques en vigueur.

Avant de passer au vote, j'aimerais que l'on présente quand même le fruit du travail, et surtout les différentes pistes d'actions sur lesquelles on a travaillé et vous avez en début de séance, reçu normalement le détail des 64 actions dont vous allez pouvoir voir les éléments de cette réflexion, que ce soit le volet économique, social, milieu naturel, transition énergétique. Tout ceci se trouve dans le document que l'on vient de vous donner, à partir de la page 20. Vous retrouvez effectivement, à partir de la page 20, tous les points avec les objectifs quantifiables sur lesquels nous serons amenés à travailler pour accentuer le résultat et essayer en 2020 de cocher tous les objectifs comme étant, au moins, partiellement réalisés, si ce n'est complètement réalisés.

Je vais juste passer les gros titres, je ne vais pas les prendre ligne par ligne. La première partie est la partie la plus facilement identifiée par tout le monde. Il s'agit du volet bio-diversité, on retrouve ici, la préservation de la mosaïque des espaces naturels des paysages concarnois, et le principal objectif de ne pas continuer l'étalement urbain. C'est le premier enjeu. Nous allons passer à l'enjeu suivant, pour ne pas passer trop de temps là-dessus. Est-ce que sur le premier objectif, il y a des questions ? Sur la préservation de la biodiversité essentiellement et préserver les terres naturelles ?

M André Fidelin :

M Bonneau.

M Pierre-François Bonneau :

J'ai participé à cette commission sur l'Agenda 21. Je voudrais notamment souligner le travail qui a été fait par Nicolas Bernard. Il a fait un travail d'animation qui était remarquable. J'ai noté quelques points avec des propositions, peut-être pour essayer de faire avancer les choses. Marc Bigot pourra en témoigner, j'ai participé aussi à l'enquête informatique sur le développement du quartier Foch. Et je me disais que dans le cadre de l'Agenda 21, il y a peut-être ici une possibilité phénoménale de travailler sur ce que serait un éco-quartier absolument emblématique de ce qui pourrait être un urbanisme du 21^e siècle sur Concarneau, notamment il y a pas mal d'internautes sur Foch qui reprennent cette idée-là de l'éco-quartier. Je pense qu'il y a vraiment une piste qu'il faudrait pousser et creuser. C'est un premier point. Le deuxième point, dans le cadre de l'Agenda 21, on parle aussi d'atelier botanique à vocation alimentaire, en commission travaux, quand il s'était agi du square à venir des Sables-blancs, j'avais parlé de cela, j'avais parlé de l'idée de faire une opération du type « Incroyables comestibles » et de lancer quelque chose comme ça. Je ne sais pas si cette idée a été retenue, en commission travaux, mais j'aimerais bien savoir où est-ce qu'on en est ?

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? À la fin ?

M Xavier Calvarin :

Pour le quartier Foch, je laisserai Marc en parler. Pour ce qui est des « Incroyables comestibles » on n'avait pas continué dans la demande de certains habitants pour la raison très simple, c'est qu'ils refusaient de se constituer en association. Par contre, pas plus tard que la semaine dernière, nous avons une association du Passage qui nous a demandé de pouvoir disposer d'un espace qu'il y a dans le secteur de l'escalier qui permet de rejoindre le quai des Seychelles, il y a là des plateaux et ils nous demandent de le mettre à leur disposition pour faire des plantations potagères de ce type-là, mais avec un statut associatif, des référents et par convention. Là par contre, nous avons un avis très favorable. On va continuer là-dedans. S'ils veulent aboutir sur le projet, on y va. La règle est celle-là, on veut à tout prix

avoir pour ceux qui veulent œuvrer dans cette optique-là un référent et avoir en face de nous, une association qui soit constituée et avoir un dialogue avec les services. On ne veut pas avoir des friches laissées ouvertes à qui le voudrait sans qu'il y ait des règles établies au départ avec les risques de dérapage des zones qui restent non cultivées ou des zones avec des cultures qui ne sont peut-être pas appropriées.

M Pierre-François Bonneau :

Est-ce que ça ne pourrait pas aussi être une des fonctions des conseils de quartiers de pouvoir prendre en main ce genre de choses ? Je pense qu'il y a vraiment un avenir à faire. Ce n'est pas une question de taille de ville. Quand on voit aujourd'hui Rennes qui est en train de travailler sur l'autosuffisance alimentaire, je pense qu'il y a vraiment des pistes à aller creuser.

Micros non allumés...

M Xavier Calvarin :

Pour continuer le déroulé des objectifs, il s'agit de faire entrer le territoire concarnois dans la transition énergétique et la croissance verte. Pour l'instant nous avons surtout optimisé les consommations électriques. Il ne vous avait pas échappé que nous avons récolté deux prix assez significatifs au niveau des collectivités. En 2015, nous avons obtenu le prix « énergie citoyens » nous avons été lauréats pour les villes de notre strate. Et en 2016, nous avons eu le trophée « énergie de l'innovation » pour les économies d'énergie qui ont été réalisées sur la ville au niveau des bâtiments, il y a eu l'optimisation des régulations de chauffage, les armoires de pilotage de l'éclairage public, le bac du passage. Nous avons un certain nombre d'avancées où nous étions bien en avant sur les politiques urbaines. On continue bien sûr sur cet optique. Le but serait même de déboucher sur une production énergétique avec pourquoi pas, des abris à véhicules équipés de panneaux photovoltaïques. Nous sommes toujours dans cet optique. Nous répertorions les toitures de la ville pour voir lesquelles pourraient accueillir des panneaux photovoltaïques en nombre pour l'autosuffisance au moins de ces bâtiments-là.

Le 3^e point concerne le volet social, il est obligatoire dans l'agenda 21. On ne peut pas faire fonctionner un Agenda 21, si on n'arrive pas à enrichir les relations avec les habitants et aussi à parfaire le volet humain. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de développement humain pour la ville. Une ville vivante, accueillante et solidaire avec le volet culturel, le volet éducation et le volet associatif qui doit être le plus souvent associé aux différentes choses qui sont à établir, d'où l'intérêt de constituer des associations. On s'aperçoit qu'elles structurent la vie locale, alors que des actions individuelles ont quand même tendance à s'étioler très vite et à disparaître. C'est pour cela que le tissu associatif, c'est la garantie de voir une vie locale qui est dynamique. Voilà au niveau du développement humain pour la ville. Il y a là les différentes dispositions, le logement bien évidemment, c'est un des facteurs les plus importants du développement du volet humain au niveau de l'Agenda 21.

Ensuite, et nous avons souvent le petit problème, il s'agit de développer les conditions d'une économie soutenable pour maintenir et créer des emplois. L'emploi doit rester prioritaire mais ça ne doit pas être un emploi à tout prix avec des risques de pollution, avec des risques de saccage de paysages ou autres. Il faut toujours trouver l'équilibre entre l'emploi et garder malgré tout l'attrait de la ville pour que le fait de créer un pôle de travail qui est toujours recherché, n'aille pas à l'encontre de l'intérêt même des habitants de la ville. Il faut toujours chercher ce développement économique mais de façon raisonnée.

M André Fidelin :

Xavier tu as fait une présentation synthétique, nous n'allons pas reprendre point par point les différentes actions. Ce qui peut être intéressant, c'est peut-être d'échanger sur l'ensemble du document.

M Bonneau l'a dit tout à l'heure, nous pouvons remercier notre animateur qui est Nicolas Bernard qui a fait un travail colossal depuis deux ans sur ce dossier avec beaucoup de concertation, de références extérieures. Il a fait ce travail avec beaucoup de compétences, d'engagement et de dynamisme participatif.

Ce document est un outil, un support qui est à la disposition des élus et des services. C'est un livre de chevet et à tout moment, sur nos projets, sur nos réalisations, on doit se référer à ce document pour influencer nos choix de bons usages dans bien des domaines. Xavier l'a rappelé d'ailleurs, sur le domaine économique, social et environnemental pour une finalité de qualité de vie, d'économie d'énergie, qui sont un élément important dans ce secteur, cadre de vie et bien vivre ensemble. Ces éléments-là sont des éléments qui influencent l'Agenda 21. S'il y a quelques questions, on pourra échanger sur cet agenda. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, j'ai participé au comité de pilotage, j'avoue, pas aussi souvent que je l'aurais souhaité, mais j'y ai parfois participé. Une petite précision sur le document que vous nous avez remis. Lorsque je participe au comité de pilotage, ce n'est pas en tant que vice-présidente du conseil départemental. C'est bien en tant qu'élue municipale. C'est juste un aparté, mais il me semble important de le préciser.

M le premier adjoint a parlé tout à l'heure du volet associatif, je le rejoins totalement dans ce qui a été dit. Mais j'ai quand même un petit regret, c'est que la proposition qui a été faite à maintes reprises ici de créer un conseil de la vie associative, justement pour travailler avec les associations, pour discuter avec elles et parfois aussi pour expliquer ce qu'est un Agenda 21, pourrait être tout à fait intéressante. Et je vous rejoins, M le Maire et M Bonneau, sur ce qui a été dit, le travail des services a été remarquable, et notamment celui de M Nicolas Bernard, à mon tour de le remercier.

M Claude Drouglazet :

Je me permettrais un regard un peu extérieur puisque je ne faisais pas partie du comité de pilotage. Je vois effectivement qu'il y a un travail important et très intéressant qui a eu lieu. Il y a de bonnes intentions, et j'espère que ce ne sera pas que de bonnes intentions. Il me semble qu'il y aura forcément des conséquences financières à prévoir et je pense que nous devrions prioriser sur les trois ans à venir, un certain nombre d'actions. Ça m'étonnerait que l'on puisse finir avant la fin du mandat, l'ensemble des actions qui ont été indiquées ici dans le document. Je suis évidemment favorable et je voterai la délibération. Je suis aussi d'accord de faire partie du comité de suivi, si le comité de pilotage se transforme en comité de suivi, comme Marianne. On votera la délibération mais je pense qu'à un moment ou un autre, il va falloir mettre des chiffres face à des actions. C'est sûr que notre financier bien aimé aura peut-être sans doute des soucis à se faire.

M André Fidelin :

Oui, comité de suivi et rapport annuel pour juger de l'évolution des différentes actions. L'Agenda 21 est inscrit au contrat de territoire, ce qui fait que pour des actions spécifiques, on pourra faire intervenir le conseil départemental dans ce cadre-là. Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je voulais juste poser une question. Est-ce que cet Agenda 21 sera le feuille de route de toutes les commissions ? C'est-à-dire qu'il faut exiger une certaine transversalité quand même.

M André Fidelin :

Oui, tout à fait. Oui, vas-y Xavier.

M Xavier Calvarin :

Pour répondre à Claude, au niveau des bonnes intentions, il faut savoir que nous avons tiré plus de la moitié des actions qui étaient prévues justement parce qu'on les avait estimées irréalisables dans le délai des trois ans. Celles que l'on a conservées sont soit en cours, soit réalisables. Sur le nombre d'actions qu'il y avait, il y avait d'autres très bonnes idées mais soit elles nécessitaient des éléments techniques ou financiers dont on ne pouvait disposer. On a vraiment fait un choix de ce qui était réalisable. Le but est d'évaluer ces 64 mesures-là sur les critères qui ont été donnés. Certaines fois il s'agit juste d'améliorations de l'ordre de 30-35 %, c'est-à-dire qu'on ne va pas franchir tout de suite toutes les étapes, mais on se donne un échéancier d'étape. C'est important. Sinon, au niveau du volet financier, contrairement à ce qu'on aurait tendance à penser, on a des économies qui ont été réalisées d'ailleurs à la clé. Il faut savoir que sur l'éclairage et le gaz, ce sont des centaines de milliers d'euros que nous avons économisés en 8 ou 10 ans. Nous avons changé la totalité du parc des chaudières vieillissantes qui étaient des gouffres. Nous avons revu les isolations. Nous avons installé des systèmes dits intelligents pour l'éclairage public. Tout cela a un coût de départ mais qui a un retour sur investissement qui est de l'ordre de trois ans. Au delà de trois ans, on devient bénéficiaire.

Sur les pesticides, c'est là que la population aura aussi à s'associer à l'effort de cet Agenda 21. On avait une consommation de pesticides sur la ville qui était très importante. C'était des centaines de litres par an, avec des coûts très importants. On enrichissait une grande entreprise très connue, pas Française d'ailleurs. Tous ces changements-là font qu'on aura aussi besoin de la population pour venir en soutien de la ville, parce que malgré tout, la ville ne pourra pas le faire toute seule. Nous serons obligés de nous appuyer sur les conseils de quartiers, voire même sur les habitants eux-mêmes devant chez eux pour pouvoir préserver ce cadre-là sans ces polluants, et garder un cadre de vie qui est agréable. C'est vrai que c'est une culture qui n'est pas évidente. Avec le service des espaces verts, nous avons fait le point sur les deux années du plan de gestion différenciée des espaces verts. On s'est aperçu que le nombre d'habitants qui se sont investis pour le nettoyage des proximités des habitations a progressé de 20 %. Nous sommes passés de 30 % la première année à 50 % l'année dernière. Ce n'est toujours pas parfait, mais on s'aperçoit malgré tout que les habitants sont sensibles à ces différents points-là. Et lorsque nous avons un volet pédagogique et qu'on intervient dans les quartiers, les habitudes se prennent et au fur et à mesure on espère que le bouche à oreille, plus l'exemple des voisins, fera qu'on aura aussi à la clé, normalement des coûts pour la collectivité d'entretien de son cadre de vie qui ne seront pas forcément plus élevés.

M André Fidelin :

Oui, M Le Bras.

M Antony Le Bras :

Oui, M le Maire, dans le programme des actions il y a une partie intéressante sur l'amélioration des dispositifs de démocratie locale. Dans ce cadre-là, serait-il possible, comme vous nous l'aviez promis, d'étudier la chose, en tout cas vous n'aviez pas fermé la porte en début de mandat, sur le fait de filmer les conseils municipaux, pour rapprocher les citoyens du fonctionnement de ce conseil où parfois il y a des débats très intéressants. Est-ce que cette idée peut être réétudiée dans ce cadre-là ?

M André Fidelin :

Et quelques fois pas intéressants.

M Antony Le Bras :

Quelques fois pas intéressants, c'est vrai.

Mme Sonia Marrec :

Souvent pas intéressants.

M Antony Le Bras :

Souvent pas intéressants ?

M Xavier Calvarin :

Chacun fera son analyse.

M André Fidelin :

Oui, Marc.

M Marc Bigot :

Oui, pour répondre à Pierre-François. L'idée d'un éco-quartier avait été évoquée lors du dernier conseil par ton proche voisin Antony. On évoquait à ce moment-là, le quartier de la Gare. C'est vrai que dans les nombreuses contributions concernant le secteur Foch, c'est une idée qui revient plusieurs fois. Comme je l'avais dit lors du dernier conseil, il n'y a pas de gros mot, pour reprendre l'expression du compte-rendu. J'avais aussi indiqué qu'on faisait des éco-quartiers. Ils deviennent tous éco-quartiers au final, du fait des différentes normes. Mais bien évidemment, c'est un sujet qu'il va falloir voir, que ce soit à la Gare, à Foch ou ailleurs d'ailleurs. Pour revenir à Foch, comme promis, ces contributions, après la première réunion publique a eu lieu il y a quelques semaines, donneront lieu à une présentation lors d'une prochaine réunion publique, que l'on souhaite comme prévu pouvoir tenir courant juin. Mais bien évidemment, l'idée sera présentée et développée.

M André Fidelin :

Merci Marc. Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Merci à tous pour votre unanimité et la présentation par Xavier Calvarin de ce dossier.

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Le deuxième point, Michelle Lemonnier.

Conseil municipal du 18 mai 2017

2	Commerce - tourisme : Modification de tarifs - Stationnement
---	--

Mme Michelle Lemonnier :

Un peu d'informations avant de vous présenter la délibération. D'une part, la municipalité du 3 avril dernier a rendu un avis favorable à l'instauration d'un périmètre au Quai d'Aiguillon où les 30 premières minutes de stationnement seraient gratuites afin de favoriser le commerce de proximité pendant l'été et ainsi réduire le frein à la fréquentation du centre-ville pendant la période du stationnement payant. D'autre part, le Quai d'Aiguillon sera équipé cette année de nouveaux horodateurs permettant de rentrer la plaque d'immatriculation et ainsi bénéficier d'un ticket gratuit pour une course de 30 minutes. Celui-ci ne pouvant être renouvelé, limitant ainsi les abus. On pourra également payer normalement sans rentrer le numéro de la plaque. C'est peut-être un frein de rechercher sa carte grise. Le coût de programmation de ces nouveaux horodateurs fait partie de la première mise en service.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017,

Considérant la demande formulée par l'Union des commerçants de Concarneau,

Considérant le renouvellement d'une partie du parc des horodateurs,

Considérant que le stationnement est limité à une durée de quatre heures sur le périmètre du stationnement payant défini par arrêté municipal en date du 18 juin 2015,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 mai 2017,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de créer une nouvelle zone tarifaire délimitée par le quai d'aiguillon jusqu'à présent inclus dans la zone 1,
- d'y instaurer la gratuité des 30 premières minutes,
- d'y modifier les autres tarifs horaires de la façon suivante :

	Tarifs depuis 2015	Tarifs 2017
Quai d'aiguillon, les 30 premières minutes	0,50€	gratuit
Quai d'aiguillon, l'heure	0,90€ supplémentaire soit 1,40€ pour 1H	1,40€
Quai d'aiguillon, les deux heures	1,40€ supplémentaire soit 2,80€ pour 2H	3€
Quai d'aiguillon, les trois heures	1,40€ supplémentaire soit 4,20€ pour 3H	4,50€
Quai d'aiguillon, les quatre heures	1,40€ supplémentaire soit 5,60€ pour 4H	6€

La gratuité s'applique une fois par jour par véhicule (plaque d'immatriculation saisie complète), la durée gratuite est non fractionnable.

Les autres tarifs zone 1 (sans le quai d'aiguillon) et zone 2 demeurent inchangés.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? C'était à la demande des commerçants dans le cadre de la concertation.

M Claude Drouglazet :

Justement, cela m'étonne que les commerçants aient pu faire cette demande. Quelle est leur motivation ? Généralement ils sont plutôt opposés aux augmentations de tarifs de stationnement.

Mme Michelle Lemonnier :

C'est la gratuité des 30 premières minutes.

M Claude Drouglazet :

Je suis d'accord.

Mme Michelle Lemonnier :

C'est pour permettre de faire des courses gratuitement pour ceux qui sont rapides en une demie-heure.

M André Fidelin :

Le temps d'aller aux Halles.

M Claude Drouglazet :

Et les restaurants ?

Mme Michelle Lemonnier :

Si on peut manger en 30 minutes, oui, pourquoi pas.

M Claude Drouglazet :

A la commission finances l'autre jour, c'est la question que je voulais poser. J'étais un peu étonné.

Mme Michelle Lemonnier :

C'était à la demande des commerçants. C'est pour inciter les gens à venir.

M André Fidelin :

C'est une franchise de 30 minutes.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 29 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme Le Meur G) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Le point suivant, les sanisettes, Michelle qui est spécialiste.

Rires....

M André Fidelin :

C'est gentil.

Mme Michelle Lemonnier :

Pour information avant la délibération, un peu d'histoire. Les toilettes publiques du Quai d'Aiguillon et de la place du 8 mai, étaient en location depuis 10 ans à raison de 45 000 € par an. La ville a procédé au rachat de ces équipements. À cette occasion, il est prévu d'homogénéiser les pratiques en terme de gestion au centre-ville. Quai Carnot, les urinoirs sont gratuits mais Quai d'Aiguillon et place du 8 mai les toilettes sont payantes. Les quatre autres, parking de la Gare, au port de plaisance, quai de la Croix et rue Vauban sont gratuites. Les toilettes payantes posent aujourd'hui divers problèmes. Le relevé des caisses et le comptage des pièces prennent beaucoup de temps à la régie municipale. Il y a trois collectes par semaine en juillet et août, soit deux à trois heures à chaque fois. Le blocage des portes par les utilisateurs qui ne veulent pas payer provoque le dérèglement des cycles de nettoyage. Le montant des recettes générées par les toilettes payantes s'élève environ à 9 000 € par an.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017,

Considérant l'échéance du contrat de location des sanisettes publiques installées sur le quai d'aiguillon et la place du 8 mai avec la société MPS,

Considérant l'acquisition de ces deux sanisettes à l'issue de ces contrats,

Considérant qu'il est opportun de modifier les conditions d'accès de ces sanisettes ainsi que celles du quai Carnot afin d'éviter les interventions de maintenance dues au dérèglement du système de nettoyage lié au processus d'ouverture et de fermeture des portes induit par le comportement des usagers (groupes, familles) ne souhaitant pas payer individuellement,

Considérant qu'il est opportun d'homogénéiser l'accès aux sanisettes sur le territoire communal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 mai 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- de modifier les tarifs des sanisettes en instaurant la gratuité,
- de modifier les imputations budgétaires en recettes et en dépenses en conséquence.

M André Fidelin :

Merci Michelle. Vous avez des remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

On peut comprendre que vous nous proposiez cette solution vu le prix payé pendant dix ans, vous disiez 45 000 € par an, ce qui représente une fortune.

M Xavier Calvarin :

On les a payé deux fois et demie.

M Claude Drouglazet :

Comme le dit donc l'adjoint Xavier, nous avons payé les sanisettes deux fois et demie. Qu'il y ait la gratuité c'est pas mal, par contre il va y avoir un gros problème d'entretien certainement.

M Xavier Calvarin :

Non.

M Claude Drouglazet :

Il y aura peut-être une réponse là-dessus, je profite de l'occasion puisque l'on parle des sanisettes du centre-ville de Concarneau, il y a également des sanisettes au Passage. Elles sont dans un état. Elles sont du 19^e siècle.

M Xavier Calvarin :

C'est l'âge Claude, tu radotes.

M Claude Drouglazet :

Comme je l'ai dit à certains d'entre vous, c'est bien d'avoir un bac du 21^e siècle, mais avoir des

sanisettes du 19^e, ce n'est pas bien. Je pense qu'il serait bien que la ville fasse un effort de ce côté-là.

M André Fidelin :
Xavier.

M Xavier Calvarin :

En ce qui concerne le système de nettoyage, lorsque l'on bloque les portes pour bénéficier de la gratuité en passant après les personnes qui viennent du même car, parce qu'en général c'est tout le car qui passait pour le prix d'une course. Ça n'est pas nettoyé du coup entre deux passages. Et ça dérègle totalement le système ce qui fait que ça nous faisait envoyer les services de maintenance avec un coût élevé. On avait 3 ou 4 000 € de maintenance sur les 9 000 € de recettes. Au niveau hygiénique et au niveau fonctionnel la gratuité nous supprime ces deux problèmes-là. C'est l'attrait de la ville aussi. Une ville qui offre des sanitaires gratuits à une époque où on a de moins en moins de pièces dans nos poches, c'est aussi une des raisons pour laquelle c'était important d'arriver à la gratuité.

Mme Marie Le Meur :

A quel rythme se fait ou se fera le nettoyage ?

M Xavier Calvarin :

Ce sont des sanisettes automatiques.

Mme Marie Le Meur :

Oui, mais maintenant qu'il n'y aura plus d'automatisme.

M Xavier Calvarin :

Ah si, si ! Ils restent automatiques.

Mme Marie Le Meur :

Ah c'est ça !

M Xavier Calvarin :

Elles restent automatisées. Le fonctionnement sera le même. Par contre, là les gens pourront fermer. Les personnes qui viennent derrière attendront le temps de nettoyage. Il y a des voyants qui s'allument qui permettent d'indiquer que le nettoyage est fini. Et la personne suivante peut s'introduire dans les sanisettes sans problème.

M André Fidelin :

C'est Xavier qui est le spécialiste.

Rires....

M Xavier Calvarin :

C'est moi qui ai des problèmes après.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez d'autres remarques ?

Non ?

On passe au vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

M Xavier Calvarin :

Comme le rappelait Bruno, certaines personnes sont restées bloquées à l'intérieur suite au blocage des portes.

M André Fidelin :

Alors, le point suivant, il s'agit d'une attribution de subvention exceptionnelle au bagad Bro Konk Kerne, Laëtitia.

Conseil municipal du 18 mai 2017

4	Culture : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Bagad Bro Konk Kerne
---	--

Mme Laëtitia Boidin :

En 2016 le Bagad Bro Konk Kerne a souhaité fêter ses 30 ans à travers la création d'un spectacle original « Eren » et de la création d'un CD.

Ce spectacle a donné lieu à une représentation le vendredi 11 novembre 2016 suivi d'un Fest-noz le 12 novembre 2016.

Pour ce projet le Bagad avait reçu une subvention de 6 400 € du Fonds d'aide à la création (répartie sur 2015 et 2016).

Malgré ce tarif préférentiel, et les subventions allouées le Bagad reste déficitaire de 8 869 €

Le bilan financier portant mention de la demande de subvention exceptionnelle de 2 500 € est joint à ce dossier.

Pour information le Bagad Bro Konk Kerne bénéficie pour l'année 2017, d'une subvention de fonctionnement courant d'un montant de 3 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 10 mai 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 mai 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Bagad Bro Konk Kerne.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques sur cette subvention exceptionnelle ? Non ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 18 mai 2017

5	Patrimoine : Demande de subvention à la DRAC dans le cadre du programme Ville d'Art et d'Histoire
---	---

Mme Laëtitia Boidin :

Dans la cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire, le service patrimoine sollicite tous les ans une subvention de fonctionnement de 16 000 € environ. Elle était à 24 000 € il y a deux ans. Ça dépend des projets. Cette année on a sollicité une subvention de 18 000 € dans le cadre d'un livre pour enfants concernant Concarneau mais vous le verrez plus tard parce que nous voterons un tarif sur ce livre.

En 2016 nous avons eu 16 000 €, cette année on demande 18 000 €, on nous l'a octroyée. La DRAC nous l'a octroyée.

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 10 mai 2017,
Vu l'avis de la commission finances du 11 mai 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 18 000 € à la DRAC Bretagne pour le fonctionnement du service patrimoine.

Cette subvention a déjà été octroyée et allouée.

M André Fidelin :

Très bien. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Pourquoi on passe cette demande maintenant si la subvention a déjà été octroyée ? C'est un retard ? C'est un oubli ? C'est quoi ?

Mme Laëtitia Boidin :

On les passe toujours après. On a fait la demande de 18 000 €, on a eu l'accord, donc c'est M le Maire qui doit solliciter la subvention. C'est un accord de principe en fait.

Mme Gaël Le Meur :

Donc, elle n'a pas encore...

Mme Laëtitia Boidin :

Elle n'a pas encore été allouée, pardon. On fait juste la demande. Mais il y a un accord de principe. On vous demande si vous êtes d'accord avec cet accord de principe.

Mme Gaël Le Meur :

Ce n'est pas ce que vous aviez dit.

Mme Laëtitia Boidin :

Oui, tout à fait.

Mme Gaël Le Meur :

On ne va pas voter quelque chose si c'est déjà accordé.

Mme Laëtitia Boidin :

Oui, vous avez raison.

Mme Gaël Le Meur :

Il faut être précis.

Mme Laëtitia Boidin :

Tout à fait.

M André Fidelin :

Bien, ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Le point suivant, effacement des réseaux rue de Lanriec.

Conseil municipal du 18 mai 2017

6	Services techniques : Effacement des réseaux rue de Lanriec - Programme 2017 - Convention avec le SDEF
---	--

M Xavier Calvarin :

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Concarneau afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé à la commune par le SDEF.

Considérant que l'estimation des travaux se monte à :

Réseau BT	125 000 € HT (plus frais de maîtrise d'œuvre, 4,5 % du montant HT : 5 625 €)
Eclairage public	29 000 € HT
Réseau téléphonique (génie civil)	66 000 € HT
Soit un total de	220 000 € HT

Considérant que selon le règlement financé voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF	50 000 €
Financement de la commune	60 625 € pour la basse tension
	34 800 € pour l'éclairage public (fourreau)
	79 200 € pour les télécommunications
Soit au total une participation communale de	194 625 €

Considérant que les travaux situés rue de Lanriec ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication, le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est désormais calculé sur la base de 100 % du montant TTC des travaux.

La participation de la commune s'élève à 79 200 € TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux rue de Lanriec.
- d'accepter le plan de financement proposé par le Maire, et le versement d'une participation estimée à un montant de 194 625 €,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

Pour résumer, nous avons un financement du SDEF sur cette opération-là de 50 000 €.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Vous avez des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Par souci de communication il aurait peut-être été intéressant d'illustrer ce point de l'ordre du jour par les documents que nous avons vus lors de la réunion de quartier à Lanriec, pour montrer au conseil municipal le projet que vous avez sur cette rue de Lanriec du pont jusqu'au bourg. Il va y avoir à mon avis un problème d'alignement quand on part du pont pour aller jusqu'au bout, je ne sais pas si vous savez, il y a une parcelle privée avec un calvaire.

M Xavier Calvarin :

Et un rocher, oui.

Mme Marie Le Meur :

Qu'est-ce que vous allez faire ? Vous allez raboter le rocher avec le calvaire ?

M Xavier Calvarin :

Le rocher, oui.

Mme Marie Le Meur :

Ah bon, d'accord. À priori, la propriétaire a écrit à la mairie, elle n'a pas eu de réponse.

M Xavier Calvarin :

C'est en cours.

Mme Marie Le Meur :

C'est en cours ? Merci.

M Xavier Calvarin :

Pour résumer, sur cet aménagement, je n'ai pas d'image donc je vais essayer d'être le plus explicite. Au niveau de la zone commerciale, nous aurons un rond-point qui démarrera le chantier. Ce sera au niveau de Brico-cash d'un côté et le quartier des HLM de Lanriec. Ensuite, nous allons nous retrouver avec l'enfouissement des réseaux, des trottoirs, des bandes cyclables, jusqu'au carrefour qui va desservir la route qui vers Penhars - Poulyoud, avant l'école. À cet endroit-là, là aussi, il y aura un petit rond-point. L'emprise est relativement restreinte, sachant que les trottoirs normalisés mesurent 1,4m. Sur ce morceau-là, nous serons obligés de travailler avec un chaussidoux sur la partie linéaire. On n'a pas suffisamment de largeur pour avoir les 2 fois 1,4m de trottoir, 1 m minimum de bande cyclable de chaque côté et les 2,75m - 3m dans la partie véhicules. Le principe du chaussidoux sera retenu sur cet axe.

Mme Marie Le Meur :

Un autre chaussidoux ? En amont par rapport au pont ?

M Xavier Calvarin :

C'est du côté Lanriec, pas sur le côté du Rouz.

Mme Marie Le Meur :

Ce sera entre le rond-point et l'école ?

M Xavier Calvarin :

Ce sera à confirmer, mais c'est ce que j'ai en tête.

Mme Marie Le Meur :

C'est dommage que vous n'ayez pas les documents.

M Xavier Calvarin :

Ce n'était qu'une régularisation vis à vis du SDEF. Mais nous apporterons les plans au prochain conseil municipal de façon à ce que tout le monde puisse en prendre connaissance.

Mme Marie Le Meur :

D'accord, merci.

M André Fidelin :

C'est avec une programmation sur deux exercices, n'est-ce pas M l'adjoint aux finances ?

M Xavier Calvarin :

Avec une enveloppe globale de 900 000 €.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Quand on parle de télécommunications, on parle aussi de la fibre optique ? L'idée c'est qu'on va creuser. Généralement on sait ce que c'est, on rebouche et on rebouche bien, et un ou deux ans après on revient et on recreuse.

M Xavier Calvarin :

C'est justement les 79 200 €. Ce sont les mêmes fourreaux. Les fourreaux PTT et ceux de la fibre sont les mêmes.

M André Fidelin :

S'il n'y a pas d'autres remarques je passe au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Le point suivant, il s'agit du PEDT. Eric Malléjacq nous présente ce dossier sur l'éducation.

M Éric Malléjacq :

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place à Concarneau à partir de la rentrée 2014. La ville s'est saisie de cette évolution législative pour s'inscrire dans une réflexion globale sur le service proposé aux familles sur l'ensemble des temps périscolaires (garderie du matin et du soir, temps du midi et nouveaux TAP- temps d'activité périscolaire). A l'issue d'un travail de concertation, un projet éducatif de territoire sur le temps périscolaire (PEDT) a été contractualisé pour une durée de trois ans. C'était en l'occurrence, il y a trois ans une obligation dans la mesure où les schémas horaires que nous avons envisagé étaient dérogatoires par rapport au cadre général de la loi. On ne pouvait les mettre en place qu'à l'appui d'un PEDT. Et d'autre part, la mise en place de ce PEDT dans la mesure où elle s'inscrivait dans une démarche qualitative de la part de la ville, permettait également des financements en particulier de la CAF et de l'État.

Ce premier PEDT prend fin en juillet 2017. C'est un document qui réglementairement a une durée de validité de 3 ans.

Depuis le mois de septembre, toute une démarche a été déployée pour :

- d'une part, élaborer le bilan des 3 années vécues (annexe 1 : Synthèse générale pour le bilan du 1^{er} PEDT- La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à Concarneau) ;
- d'autre part, construire le nouveau PEDT pour les rentrées 2017 à 2019 (annexe 2 : PEDT 2017-2019 - Les rythmes scolaires et périscolaires à Concarneau).

Nous nous sommes emparés de cette obligation réglementaire de renouvellement du PEDT pour faire ce bilan. Ce qui était important. À savoir justement quels étaient les ressentis et les intérêts et/ou difficultés que nous avons pu rencontrer lors du premier PEDT. Et d'autre part de proposer des solutions afin d'améliorer les choses pour ce second PEDT.

Pour cette phase de renouvellement du PEDT, le comité de pilotage chargé du suivi de l'application de la réforme s'est ouvert pour associer plus largement des représentants de chaque école, en l'occurrence des directeurs de chaque école, ainsi que des référents pédagogiques périscolaires en plus des différentes personnes qui intervenaient au niveau du comité de pilotage, à savoir des représentants de l'éducation nationale, de la direction de la cohésion sociale et de la CAF.

Que ce soit au travers des questionnaires, ou lors des différents temps d'échanges, l'application concarnoise de la réforme des rythmes scolaires reçoit des avis très positifs. Vous l'avez trouvé dans le bilan qui vous a été transmis. La Ville a construit un projet éducatif solide et a déployé des temps périscolaires sur chaque école en renforçant la qualité du service proposé. L'investissement des professionnels de la ville et des associations locales, et là il faut vraiment souligner l'implication des associations locales, est remarquable et permet aux enfants de bénéficier de TAP adaptés, diversifiés et intéressants. Le point de faiblesse de l'organisation se situe essentiellement pour les enfants en maternelle, ce qui correspond d'ailleurs aux questionnements de nombreuses villes. Les autres points d'amélioration soulevés à l'occasion de ce bilan portent sur les conditions d'encadrement des enfants pour éviter l'essoufflement des équipes, une cohésion école-périscolaire positive mais encore en construction et une communication à renforcer.

Tous ces éléments de bilan que vous avez sous les yeux ont été proposés et montrés aux différents partenaires de différents comités de pilotage. Ils ont également été présentés en commission enfance ainsi qu'aux instances de la ville, en municipalité.

Si la Ville a été force de proposition d'un nouveau scénario horaire pour les enfants en maternelle afin de répondre aux limites présentées dans le bilan, le fruit de la concertation locale a pris une autre orientation. Tous les Conseils d'école ont préféré maintenir l'organisation horaire actuelle. La DASEN (Directrice des services de l'Education Nationale) a donc validé la continuité des horaires proposés depuis 3 ans dans les écoles publiques de la ville, sans aucun changement.

Au-delà de la question des horaires, en effet les horaires sont un élément important dans le PEDT, mais il y a d'autres points qui ont été soulevés lors du bilan et pour lesquels nous avons souhaité apporter des améliorations, le PEDT fixe les orientations du projet déployé sur le temps périscolaire organisé par la Ville.

Tout d'abord, plusieurs principes généraux sont confirmés dans ce nouveau PEDT :

- un projet éducatif de territoire commun à toutes les écoles publiques de Concarneau, pour ne pas créer de différences entre les écoles publiques ;

- un accueil collectif de mineurs déclaré auprès de la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale) et permettant de mettre en place des propositions éducatives intéressantes ce qui implique le respect d'un taux d'encadrement et d'un niveau de qualification, ceci dans le but d'assurer à la fois la qualité de l'encadrement et des activités qui sont proposées ;
- une mise en œuvre suivie sur chaque école, au plus près des réalités de terrain, en s'appuyant sur un responsable du temps périscolaire et une équipe opérationnelle, c'est un gage d'efficacité et de proximité ;
- une gratuité des "TAP" pour permettre l'accessibilité à toutes les familles aux propositions éducatives réalisées par la ville.

Ensuite, ce PEDT présente les intentions éducatives vers lesquelles la Ville souhaite tendre dans les différents accueils qu'elle organise, ce sont des axes des projets éducatifs par exemple les autres structures comme le centre de loisir :

1. Le bien-être de l'enfant : respecter les rythmes et besoins des enfants dans une dynamique bienveillante ;
2. La découverte, le plaisir, le rêve : organiser des temps d'accueil de qualité, propices à leur épanouissement ;
3. Autonomie et vivre ensemble : participer à l'autonomie de l'enfant, à sa socialisation, à son inscription dans la vie locale.

Pour respecter le rythme des enfants, le projet éducatif de la ville n'est donc pas centré uniquement sur la proposition d'activités, mais sur la mise en place des conditions du vivre ensemble. La mise en œuvre de ces valeurs éducatives repose sur les équipes périscolaires qui imaginent les moyens concrets à déployer dans un projet pédagogique. Lorsque des ateliers sont proposés, pendant les TAP notamment, la diversité et la qualité des propositions faites aux enfants est possible grâce à la complémentarité des compétences entre l'équipe d'animation, les ATSEM, les services municipaux internes en particulier la culture, le patrimoine et le sport, et les associations locales qui sont très nombreuses à travailler avec nous, de mémoire, il y en a 25 je crois. Un appel à projets est lancé chaque année pour permettre aux intervenants extérieurs de participer à ce projet éducatif, nous sommes d'ailleurs en cours de rencontre des intervenants pour l'année prochaine. Une convention annuelle est réalisée avec les associations permettant de fixer les conditions de mise en œuvre du partenariat. Vu la diversité des intervenants, une charte a été réalisée.

Par ailleurs, plusieurs axes de travail sont proposés pour le prochain PEDT, ce sont les axes d'amélioration dont je faisais part tout à l'heure :

- approfondir la cohésion école-périscolaire, ce sont des points qui ont été mis en avant depuis plusieurs années, depuis la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires pour lesquels la question se posait déjà avant même la mise en place des TAP ;
- mettre en place des conditions d'accueil adaptées aux enfants en situation de handicap, il faut savoir que sur la ville nous avons 28 enfants qui sont suivis par les AVF sur le temps scolaire mais pour lesquels nous n'avons pas de soutien sur le temps scolaire, or, ce sont des enfants que nous devons accueillir en périscolaire et d'autre part pour lesquels nous avons la volonté de les accueillir dans les meilleures conditions ;
- soutenir les parents dans l'éducation de leur enfant ;
- concilier sécurité des établissements et vivre ensemble au quotidien.

La mise en œuvre de ces principes éducatifs et des axes de travail proposés nécessite un accompagnement permanent des équipes qui interviennent tous les jours auprès des enfants. Cet accompagnement est réalisé soit par l'équipe de responsables de la DEJ soit par la mise en place de formations régulières.

Enfin, les modalités de pilotage et de communication sont précisées dans le PEDT, il y a un comité de pilotage qui est déjà en place, comme je le disais tout à l'heure depuis 2014. Lors de chaque conseil d'école, il y a un temps qui est dédié aux périscolaires dans sa globalité, cela permet justement d'évoquer les temps de difficultés ou ce qui fonctionne bien sur ces temps-là, tout ceci afin de soutenir et de nourrir la dynamique collective enclenchée.

Ce PEDT a été présenté à la commission enfance du 5 mai. Je dois signaler qu'il s'agit d'un gros travail. C'est un document qui a nécessité beaucoup de travail de la part des services, à la fois pour ce qui est de l'animation des réunions, de la préparation des questionnaires, nous avons reçu plusieurs centaines de réponses. Ce sont des questionnaires qui étaient à destination des parents d'élèves, des enseignants, des personnels de la ville, des associations. Ce sont des questionnaires qu'il a fallu à la fois rédiger et ensuite traiter. Il faut vraiment remercier l'implication des services pour tout ce travail-là. C'est aussi un travail participatif. Je ne vais pas vous faire la liste de toutes les réunions qui ont été nécessaires à cette réalisation mais il y en a eu beaucoup. L'implication des intervenants a été très grande, aussi bien des parents, des enseignants que d'autres représentants. C'est aussi l'aboutissement d'un travail participatif. Encore une fois, le but de ce travail-là c'est d'améliorer la qualité de ce que nous pouvons

proposer sur les temps périscolaires.

Au vu de tout cela, il est proposé au conseil municipal :

- de valider le prochain PEDT présenté en annexe,
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes à intervenir.

M André Fidelin :

Merci Eric. Vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, M Bonneau.

M Pierre-François Bonneau :

Je suis désolé, aujourd'hui c'est la journée de la gentillesse, déjà pour aussi signaler le travail qui a été fait au niveau des PEDT. La qualité du travail du temps périscolaire, c'est unanime, c'est reconnu partout. Bravo à toutes les personnes qui s'en sont occupées, bravo les personnes des services. Juste...

M André Fidelin :

Oui, mais...

M Pierre-François Bonneau :

Bien sûr il y a un petit oui mais. Le oui mais est qu'aujourd'hui les intentions du nouveau Président de la République disent que les communes risquent d'avoir une certaine autonomie et d'être capables demain de choisir le temps scolaire qui pourrait être adapté par exemple sur la commune de Concarneau. J'exprime un souhait qui est un souhait très fort que le travail qui a été engagé ici ne s'arrête surtout pas pour le bien être des enfants et de la collectivité.

M André Fidelin :

Bien entendu. Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je voulais juste rebondir sur l'accueil des enfants handicapés en milieu scolaire. C'est une accessibilité et je pense qu'il faudrait étendre cette accessibilité à toute la ville à ce moment-là. Je m'étonne que la commission accessibilité ne se réunisse jamais. Elle a dû se réunir une fois, il me semble avoir été présente une fois.

M Xavier Calvarin :

Vous avez dû avoir un courrier, pas plus tard qu'aujourd'hui dans votre boîte mail par le CCAS une invitation, je peux vous donner la date et l'heure si vous le voulez. M Dagorn qui était en arrêt pendant trois semaines en charge de ce dossier a repris du service. Donc la semaine prochaine, on doit avec M Labbé faire un premier tri dans les estimations sur les locaux. Je vous rappelle que la commission d'accessibilité, c'est sur l'ADAP que l'on travaille, l'agenda d'accessibilité qui est uniquement dédié aux ERP. Il n'y a pas l'accessibilité voirie, ni autre. Pour pouvoir faire cet agenda, il y a le chiffrage, il y a les éléments de travaux propres à l'accessibilité et les éléments travaux qui sont connexes à ces travaux d'accessibilité. Par exemple quand on fait un ascenseur, il y a le coût de l'ascenseur, c'est chiffré, par contre le coût de tout ce qui est autour est à estimer. C'est pour cela que les services techniques ont un gros travail là-dessus. Nous avons une réunion, il me semble que c'est vers le 14 ou 15 juin. Sur une première ébauche de ce qui aura été fait dans l'analyse faite par le cabinet qui travaille sur le chiffrage et la hiérarchisation pour classer ces ERP en terme de chronologie, pour pouvoir intervenir sur les bâtiments. Normalement, on devrait pouvoir, dès le mois de septembre finaliser ce travail. Vous avez tout cela normalement dans votre mail.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Comme vous disiez parfois M le Maire, comme je suis dans une critique systématique et permanente, je voudrais saluer quand même le travail qui a été fait par les services et par Éric Malléjacq qui était responsable de ce groupe. J'ai lu avec beaucoup d'attention ce document qui est extrêmement riche et qui ne concerne d'ailleurs pas que l'école. J'ai regardé les statistiques sur l'évolution de la population. C'est très intéressant. Après lecture, je voudrais simplement reprendre ce qu'a dit M Bleuzen IEN au conseil d'école du Rouz auquel a participé M Malléjacq. M Bleuzen disait ceci, il ne m'en voudra pas, on se connaît bien. Il n'y aura pas de droit d'auteur à payer. M Bleuzen a dit que certaines questions posées au départ restent les mêmes comme la formation, la fatigue des enfants, le partage des locaux, les élèves en situation de handicap. Il constate que les TAP qui auraient pu être une chance pour certains élèves ne l'ont pas été pour tous. Il salue le travail de la municipalité par la mise en place des TAP et rappelle que les enseignants doivent rester au cœur du processus. Il semble important de ne pas ignorer leur savoir-faire et leur expérience. Une concertation est nécessaire, le projet doit être cohérent et

partagé pour que chacun ne crée pas de rivalité. Il faudra le temps de faire les choses. Effectivement, à la lecture du document, on s'aperçoit que les difficultés signalées concernent essentiellement les maternelles, petites et moyennes sections, si j'ai bien compris le document. Le blocage semble beaucoup venir de là. Comme on parle du bien-être des enfants, j'ai pensé un moment que peut-être les TAP n'étaient pas nécessaires dans ces classes-là. Ce n'est pas l'acquisition des connaissances qui est importante à cet âge-là, c'est la sociabilisation de l'enfant. Ça peut être une piste de réflexion pour vous. En tout état de cause, je trouve le travail qui a été fait tout à fait remarquable. J'ai noté aussi que vous n'iriez pas à l'encontre de l'avis des conseils d'école. Et je pense effectivement que c'est une décision qui est sage.

M André Fidelin :

Mme Jan voulait intervenir.

Mme Marianne Jan :

C'est comme l'a dit M Bonneau, il a pris ce que je voulais dire. C'est-à-dire que le travail qui a été fait par la ville par rapport aux TAP est quand même assez remarquable. Ayant des références sur d'autres villes, notamment en région parisienne, ce n'est pas du tout organisé comme ça, et où ça pose beaucoup de problèmes et où les enfants ne participent pratiquement pas aux TAP. Ce n'est pas organisé comme ça. Je remarque que toutes les réflexions qui sont faites à Concarneau sur les TAP sont, par rapport aux enfants et aux enseignants, pris en compte. Ce qui est proposé n'est pas fait d'une façon dictatoriale en disant que ce sera comme ça et point. Je trouve ça assez remarquable pour pouvoir mettre tout cela en place parce que c'est quand même un sacré boulot. Je crois qu'il faut tirer le chapeau à toute l'équipe qui s'en est occupée, notamment pour sortir ce document qui n'est pas rien non plus. C'est une solution. Dommage, comme l'a dit Claude par rapport aux maternelles. On l'avait souligné en commission, par rapport aux petites et moyennes sections des maternelles. Les conseils d'écoles ont décidé de continuer comme c'est. Quelles solutions peut-on apporter ? Est-ce que c'est la suppression des TAP ou pas ? Est-ce que c'est une autre formule ? Je ne sais pas. On peut être dans l'expectative de savoir comment on peut faire.

M André Fidelin :

Oui, Nadia, tu voulais dire quelque chose ? Éric ?

M Éric Malléjacq :

Merci pour la soirée de la gentillesse. Pour répondre aux différentes questions en particulier sur les TAP en maternelle, pour les petites et les moyennes sections, on a décidé dans le projet qu'on a déjà mis en place depuis 2014 de respecter le rythme de l'enfant. Dans certaines communes au début, on réveillait les enfants pour aller aux TAP ce n'était pas très judicieux chez les tout petits, je pense qu'elles sont revenues sur cette pratique. Nous on privilégie la sieste et on adapte les activités en fonction de l'âge de l'enfant. C'est important et ça revient à un deuxième point que tu évoquais tout à l'heure Marianne, c'est l'inégalité entre les différentes communes. Effectivement, il y a certaines communes où les fonctionnements sont différents pour des questions de choix et pour des questions tout bêtement pratiques. Il y a des communes qui n'ont pas la chance d'avoir autant d'associations que nous et qui se trouvent contraintes de faire des temps d'activité péri-scolaires qui sont fixés par la loi de manière réglementaire de façon moins intéressante que chez nous. Moi aussi je trouve regrettable qu'il y ait cette différence entre les communes.

M André Fidelin :

Merci Éric. C'est bon, tout a été dit, on peut passer au vote ?

Mme Nadia Ahajri :

C'était juste pour corroborer ce que disait Éric Malléjacq concernant les maternelles. C'est vrai que dès le départ c'était une réforme qui n'était pas du tout adaptée, le Gouvernement n'avait pas pensé à ce que ce soit adapté pour les maternelles. Depuis le départ, on prône le rythme de l'enfant. Mais après, au niveau de la commune, il faut quand même dire que les TAP se passent très bien. Ils sont très bien adaptés à ce public-là, les petites et moyennes sections. Ils mettent en place des activités, par exemple à l'heure de la sieste, ce sont plutôt des activités de relaxation. Il n'y a pas de crainte de ce point de vue-là.

Mme Gaël Le Meur :

C'est adapté.

M Mme Nadia Ahajri :

Oui, tout à fait. Exactement.

Mme Gaël Le Meur :

C'est bien pensé par le Gouvernement. Après chaque commune met....

M Xavier Calvarin :
C'est vraiment la soirée.

Mme Nadia Ahajri :
Dès le départ, il faut l'avouer ça a été un vrai point noir. Dès le départ, il y a eu un raté de ce point de vue-là. Maintenant, effectivement au vu du changement qui est en train de s'opérer, avec la nouvelle présidence, etc. Les communes vont certainement prendre la main pour savoir si on revient à la semaine de 4 jours ou pas. Après il faut garder une pérennité, une continuité de ce point de vue-là. À Concarneau, nous sommes quand même de bons élèves comparé à ce qui se passe à côté dans les communes voisines.

M André Fidelin :
Merci Nadia. Mme Ziegler, vous voulez intervenir, c'est pour féliciter encore Éric Malléjacq ?

Mme Nicole Ziegler :
J'ai assisté à un certain nombre de comités de pilotage pour l'État, j'ai parfois été toute seule comme élue, avec M Malléjacq, c'est tellement bien fait que je pense que vous pourriez communiquer un peu plus sur ce que vous faites sur ces écoles qui sont des écoles publiques. Je pense que ça aurait tout intérêt. Ça donnerait encore plus d'aura à la ville de Concarneau.

M Xavier Calvarin :
Il n'y a pas d'arrière pensée.

M Éric Malléjacq :
Tu remarqueras...

M André Fidelin :
Ce n'est que de la modestie.

M Éric Malléjacq :
Tu remarqueras que la communication fait partie des axes du PEDT.

M Claude Drouglazet :
Juste une remarque quand même. Je ne veux pas casser l'ambiance mais je voudrais quand même dire une chose. Beaucoup de Gouvernements ont remis en cause la scolarisation à partir de deux ans. Si nous avons des problèmes avec les TAP pour les tout petits c'est parce que les Bretons en particulier, amènent leurs enfants à l'école très jeunes, et c'est une bonne chose. Si la Bretagne a gardé sa scolarisation des enfants à deux ans ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de régions, en particulier la région parisienne, c'est parce que les enseignants et les parents d'élèves se sont battus pour ça. Je tenais quand même à le dire. Si la Bretagne a d'aussi bons résultats scolaires, notamment au niveau du baccalauréat, c'est aussi lié à cela. Je crois que c'est utile de le dire. Je préfère avoir des problèmes avec les maternelles de petite section que de ne pas en avoir du tout, pour cette raison-là.

M André Fidelin :
Bravo Éric. Bien, nous passons au vote ? Nous sommes bien sur le renouvellement du PEDT, pour 2017-2019.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Éric, la convention de partenariat entre la crèche « A la Rue Béole » et la ville de Concarneau.

8	Education animation : Convention de partenariat entre la crèche associative « à la rue Béole » et la ville de Concarneau
---	--

M Éric Malléjacq :

La crèche « A la Rue Béole » assure depuis 32 ans la gestion d'un établissement d'accueil de jeunes enfants. Créée en 1985 à l'initiative d'un groupe de parents, cette structure située à Kerandon, fut une des premières crèches parentales du Finistère. En 2003, la structure a fait évoluer son statut : elle est désormais une crèche associative à gestion parentale avec une équipe de 8 professionnelles pour assurer l'accueil des enfants. L'établissement est un multi-accueil car 2 types de services sont proposés : un accueil régulier de type crèche, et un accueil occasionnel de type halte-garderie.

La Ville de Concarneau participe financièrement au fonctionnement du multi-accueil associatif depuis 1985. Ce partenariat est formalisé dans une convention depuis 2014. La Ville s'engage à contribuer financièrement à cette activité contribuant à la politique d'accueil petite enfance en versant chaque année une subvention à l'association.

Le montant de la subvention annuelle accordée à l'association « A la rue béole » pour assurer la gestion de cet équipement est fixé en 2017 à 30 269€, comme validé lors du Conseil municipal du 16 mars dernier. Ce montant est revalorisé de 7 269€ par rapport à 2016 pour 2 raisons :

- mise à jour de la participation calculée en fonction de la fréquentation réalisée (augmentation du nombre d'heures d'accueil des enfants)
- subvention exceptionnelle de 2 769€ correspondant au reste à charge de l'association pour leur accompagnement dans le futur projet de restructuration de la crèche.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider la convention présentée en annexe fixant les conditions de partenariat,
- d'autoriser le Maire à signer la convention.

Par rapport à la dernière convention qui date de 2016, il n'y a pas de modification particulière hormis la modification de la somme attribuée comme subvention.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques sur le dossier ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je voulais revenir sur cette crèche associative. Autant que je sache il y a 18 places ? Quand elle va déménager, le nombre de place va être augmenté ? Il y aura plus de places ? Elle a beaucoup de chance de déménager dans des nouveaux locaux, parce que ça va être la caution intergénérationnelle de la maison des seniors. Elle va augmenter de combien de berceaux ? Je voulais juste dire aussi que je reste persuadée qu'une maison de la petite enfance, rive gauche est quand même indispensable. C'est vraiment dommage que vous n'y ayez pas encore pensé. Les locaux de l'école maternelle de Kerosé sont vides, pourquoi ne pas faire une maison de la petite enfance là-bas ? Je pense que ça va devenir très rapidement indispensable.

M André Fidelin :

Éric, une réponse, si tu peux. Est-ce que tu as l'approche globale ?

M Éric Malléjacq :

Je peux répondre globalement en disant que pour l'instant le nombre de places est de 18 pour la crèche « A la rue béole », et qu'il est pour l'instant largement prématuré d'anticiper le nombre de places qui seront ouvertes à la suite du transfert. C'est l'objet de l'accompagnement dont il est question dans le bordereau pour aider l'association à estimer le nombre de places qui pourront être ouvertes. D'autre part, la ville va rédiger, parce que c'est de sa compétence, le projet social petite enfance où justement, ces questions de nombre de places et de besoins en matière de petite enfance d'étude de l'offre et de l'adéquation entre l'offre et la demande seront étudiées. Ce projet va être lancé prochainement. Nous rencontrons avec deux autres membres du conseil municipal, Mme Jan et Mme Creton, la personne qui sera en charge de la rédaction de ce projet.

M André Fidelin :

Merci Éric. Claude.

M Claude Drouglazet :

Je partage le souci de Marie Le Meur sur Lanriec. Effectivement, là on vote une subvention

exceptionnelle pour l'accompagnement du futur projet de restructuration. C'est vrai qu'il aurait été bien de voir ce que c'était que le futur projet de restructuration. On n'a pas plus d'éléments que ça ?

M Éric Malléjacq :

A ce stade-là, on en est à la partie locaux, c'est-à-dire que nous avons eu différentes réunions et on en a déjà parlé en conseil municipal pour la définition du point de vue strictement pratique des arrivées d'eau et des points d'eau au niveau des futurs locaux de la crèche. On n'en est pas plus loin en particulier pour tout ce qui est de la partie purement petite enfance ou fonctionnement direct de la crèche. Le déménagement n'étant pas pour aujourd'hui, ni pour demain, on a quand même le temps de construire le projet.

M André Fidelin :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Cela a sans doute été évoqué en commission mais je n'y étais pas et je m'en excuse. L'augmentation de 7 000 €, correspond à quoi, il n'y a pas le détail sur la délibération ? Elle se justifie par une augmentation du nombre d'heures d'accueil des enfants, ça correspond à quoi, pour que l'on ait une idée du nombre d'heures. Le nombre de places n'ayant pas changé, c'est quoi ? C'est l'amplitude horaire qui explique ça ? Ma deuxième question rejoint un peu celle de Claude. Sur le projet de restructuration de la crèche il y a quelque chose que je ne comprends pas parce que le bâtiment qu'ils sont censés intégrer est bien un bâtiment municipal. Pour quelles raisons c'est à la rue Béole de travailler sur le futur projet de restructuration ? Normalement c'est la ville qui doit porter ça.

M André Fidelin :

Les aménagements oui, les travaux bien sûr.

Mme Gaël Le Meur :

Donc les 2 800 € qui se justifient par une subvention exceptionnelle pour ce projet correspondent à quel aspect du projet ? Normalement tout ce qui est aménagement que vous évoquez ça doit être de la réflexion de la ville.

M Éric Malléjacq :

L'accompagnement dont vous parlez doit être un accompagnement de l'association pour justement la définition du nombre de places et de la mise en place de son projet. Normalement ils sont accompagnés sur ce dossier-là par la CAF et par la ville. Après, pour ce qui est de la partie purement technique dont j'ai parlé tout à l'heure, il y a eu des réunions entre l'association, la ville et Nexity pour définir ces points lors du début de la construction de ce bâtiment parce que ce sont des points qui sont importants en tout début de construction parce qu'une fois qu'ils sont définis, on ne peut plus les bouger par la suite. On en est à la partie de l'ébauche. Ça ne va pas plus loin pour l'instant.

Mme Gaël Le Meur :

Il y a une estimation du budget que va coûter cette future crèche, en terme de bâtiment, de fonctionnement ? C'est à intégrer aussi dans le cadre du partenariat avec la Rue Béole. J'ai déjà posé cette question lors de commissions ou de conseils. Est-ce que la Rue Béole dans le cadre du partenariat, a prévu de payer un loyer ? Est-ce que les charges sont à la charge de la ville ou de l'association ? Est-ce que tout cela a t-il déjà été défini ? Il faut bien savoir là où on va. On voit un petit bout dans le cadre du partenariat crèche associative-ville. Mais tout le reste, il faut bien que quelque part ce soit intégré dans le partenariat global que la ville va passer avec la crèche associative.

M André Fidelin :

Je vais répondre partiellement. C'est vrai que la délibération concerne la convention obligatoire puisque ça dépasse 20 ou 23 000 €. Nous sommes dans ce cadre-là. Après, sur l'aménagement de cette nouvelle crèche, nous sommes dans un cadre d'aménagement à plusieurs volets avec l'aménageur, la Rue Béole, nous n'avons pas les éléments pour répondre ce soir, mais on pourra peut-être vous donner les renseignements complémentaires sur ce dossier d'aménagement. Je sais que les services techniques et le service urbanisme sont intervenus. Je crois qu'on n'avait pas prévu de donner autant d'explications sur l'aménagement. Quand on a présenté la maison des seniors, on était déjà intervenus sur la modélisation de ce projet, la programmation, le rôle des uns et des autres. Mais précisément aujourd'hui, de mémoire on est incapable de se souvenir. Mais à l'occasion on y reviendra à un autre moment puisque ce projet-là est en cours de réalisation. Je crois que la maison des seniors doit être livrée pour le mois de décembre. On a prévu, sur 2018 d'avancer sur ce projet. On y reviendra.

M Marc Bigot :

La maison des seniors sera livrée bien avant le bâtiment qui est un bâtiment de logements sociaux dans lequel sera aménagée la crèche. Il y a deux tranches. De mémoire, il y a 330m². Il y a toute une cellule sur le rez-de-chaussée qui est mis à disposition de la ville. À la livraison ça reste une coquille vide dans

laquelle ont été prévus tous les réseaux pour les fluides, mais ça reste une coquille vide. Il va falloir travailler avec l'association notamment sur ces aménagements-là.

Mme Nicole Ziegler :

Cela va être compliqué de voter parce que d'un côté on nous parle de coquille vide, d'ébauche et de l'autre côté on nous dit qu'il faut verser une subvention exceptionnelle correspondant au reste à charge de l'association. Si l'association est en train de déterminer son reste à charge, c'est que le projet est pratiquement abouti. J'ai encore une autre question. Monsieur l'adjoint nous a parlé de projet social, est-ce que dans ce projet social vous avez prévu de nous faire un bilan d'activité, je ne sais pas si le terme est le bon, de la crèche municipale ?

M Éric Malléjacq :

Le projet social, dans son cahier des charges, est de faire un point global de l'offre petite enfance, à la fois les structures municipales, les structures associatives, le nombre de places qu'il y a au niveau des assistantes maternelles, etc.. afin de le mettre en relation avec les besoins qui seront identifiés sur le territoire. Effectivement, la maison de la petite enfance sera incluse dans le travail de projet social.

M André Fidelin :

la subvention a été votée dans le cadre de la présentation des subventions au même titre que d'autres subventions. Il s'agit de la régularisation de la convention globale puisqu'on dépasse 23 000 €. C'est une régularisation administrative. Mais la subvention a déjà été votée.

Inaudible...

M Éric Malléjacq :

Ce n'est pas confus du tout. Ça correspond à l'aide de la ville attribuée à l'association justement pour la rédaction de ce projet. Il n'y a pas de confusion particulière.

Mme Gaël Le Meur :

Et le nombre d'heures ?

M Éric Malléjacq :

Lorsqu'on avait établi la première convention en 2014, on était parti sur un estimatif de 37 000 heures. La base des 23 000 € qui correspondait à la subvention qui était allouée à cette époque-là et qui a été reconduite en 2015 et 2016, était basée sur 0,63 cts d'euros de l'heure de fréquentation. Or, l'association nous a remonté ses constats de fréquentation sur ces différentes années qui excédaient les 37 000 heures. En 2014, on était à 38 000 heures, en 2015 à 39 000 et on était à 38 000 en 2016. C'est la raison pour laquelle elle nous a demandé s'il était possible de verser une subvention qui prenne en compte cet excédent de fréquentation au-delà de ce qui avait été initialement prévu qui était en fait une estimation de l'association.

Mme Gaël Le Meur :

Inaudible...

M Éric Malléjacq :

Pour l'estimation, ils étaient partis sur une base de 37 000 heures.

Mme Gaël Le Meur :

C'est 1 000 heures supplémentaires environ ?

M Éric Malléjacq :

A peu près oui, sur 3 ans.

Mme Gaël Le Meur :

Donc 1 000 heures supplémentaires sur 3 ans.

M Éric Malléjacq :

A peu de chose près. On était parti sur 37 000 heures au départ, et le constat en 2014 était de 38 000. En 2015, au lieu de 37 000 on avait un réalisé de 39 000 et en 2016, au lieu de 37 000 on avait un réalisé de 38 000. Il y a à peu près entre 1 000 et 2 000 heures de décalage par an.

M Antony Le Bras :

J'ai juste une demande de précision. Le bâtiment où il y aura les logements sociaux et la Rue Béole sont propriété de la ville ou d'un bailleur social ? Ça m'étonne, c'est pour ça. C'est une précision que je demande. Je n'ai pas compris, ça peut arriver.

M Marc Bigot :

Le rez-de-chaussée est propriété de la ville. Le mot coquille vide n'est peut-être pas le bon terme. C'est tout un rez-de-chaussée qui est hors d'eau - hors d'air dans lequel est prévu tous les réseaux avec des discussions avec l'association depuis plusieurs mois afin d'éviter de faire des travaux qui soient après modifiés ou refaits.

M Antony Le Bras :

C'est un bâtiment avec deux co-proprétaires, la ville et un bailleur social au-dessus. C'est ça ? D'accord. *Inaudible....*

M Xavier Calvarin :

Pour la crèche ?

Mme Gaël Le Meur :

Il y a une convention tripartite ?

M Xavier Calvarin :

Oui, c'est pour cela d'ailleurs que les 2 769 € correspondent à un reste à financer de l'opération de réalisation de ce nouveau projet de restructuration une fois déduit la part de la CAF. Sur l'étude qui a été lancée par la Rue Béole, il y a un reste à la charge de 2 769 € une fois déduit la participation de la CAF.

Mme Gaël Le Meur :

Ce qui serait bien, c'est que nous ayons une présentation plus détaillée parce que là il faut que l'on pose des questions pour avoir des éléments.

M André Fidelin :

Non, mais là il s'agit de la convention dont on parle ce soir. La délibération est pour régulariser la convention pour une subvention qui a déjà été votée dans un conseil municipal sur l'attribution de toutes les subventions. C'est une subvention de fonctionnement de la Rue Béole.

Mme Gaël Le Meur :

Je vous rappelle juste, M le Maire que quand cette subvention avait été votée, on avait demandé un certain nombre d'explications. Et le soir du conseil en question, on n'avait pas pu avoir toutes les réponses parce que les choses étaient encore en cours et qu'il fallait estimer le nombre d'heures etc. M Malléjacq s'en souvient. C'est vrai que c'est légitime aujourd'hui qu'on pose un certain nombre de questions. Il n'est pas précisé, sur cette histoire de subvention exceptionnelle que c'est lié à la CAF, que c'est une subvention tripartite. Ça manque d'éléments. C'est normal que l'on soit un peu curieux sur l'issue de ce bâtiment et la nature du projet de restructuration qui nécessite cette subvention exceptionnelle.

M André Fidelin :

On est d'accord. Bien Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

On peut revenir un peu, parce que je pense qu'il est important et je suis ravie qu'il y ait un état des lieux de la présence de places en maison de petite enfance, à la Rue Béole, et chez les nounous agréées. Il y a un manque important je pense. On n'a pas une vision globale de cette offre sur Concarneau et il est grand temps de faire le bilan. Et je reviens à mon idée qu'il faut absolument une structure sur la rive gauche.

M André Fidelin :

Je crois que vous l'avez déjà dit.

Mme Marie Le Meur :

Oui, mais je le redis.

M André Fidelin :

Merci. On a bien compris.
Bien, nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Absentions ?

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU).

Conseil municipal du 18 mai 2017

9	Urbanisme - foncier : Enquête publique de déclassement - rue Jean-Jacques Rousseau - Rapport et conclusions de la commissaire enquêtrice
---	--

M Marc Bigot :

Il revient ce jour au conseil municipal de procéder à l'examen du rapport et des conclusions dressés par Madame Karine Fauconier, Commissaire-enquêtrice chargée de l'enquête publique de déclassement qui s'est déroulée du 27 février au 15 mars 2017 en Mairie de Concarneau, et d'approuver les conclusions rendues.

L'objet de cette enquête, ouverte par la délibération du conseil municipal du 8 décembre 2016 est le projet de déclassement de la rue Jean-Jacques ROUSSEAU:

Pour mémoire, « *le projet immobilier du groupe NEXITY en lieu et place de l'usine CROWN CORK EMBALLAGE FRANCE SAS englobe la rue Jean-Jacques ROUSSEAU comprise entre les deux grandes parcelles aujourd'hui non bâties qui appartenaient à l'usine.*

Le nouveau site ainsi créé fait apparaître la cohérence de déplacer la rue Jean-Jacques ROUSSEAU plus au Nord, dans l'axe du giratoire situé Avenue de la Gare en créant ainsi une continuité avec la rue du 19 NOVEMBRE menant au quartier de KERANDON et la rue RACINE ».

L'ensemble des observations écrites dans le registre, les courriers et mails ont été comptabilisés et numérotés.

Cinq observations ont été portées au registre auxquelles s'ajoutent trois courriers ou courriels.

La commissaire enquêtrice émet:

- un avis favorable au projet de déclassement de la rue en vue de sa cession puis de son transfert.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 19 avril 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter ce rapport et ces conclusions,
- d'approuver le déclassement de la rue Jean-Jacques ROUSSEAU,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de ce déclassement.

M André Fidelin :

Merci Marc. Vous avez des remarques ? Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :

Un petit renseignement. La rue va être déplacée. Elle est englobée dans le périmètre Crown. Elle devient quoi ? Elle est déclassée rue municipale, elle devient quoi ?

M Xavier Calvarin :

Elle peut être vendue.

M André Fidelin :

Elle entre dans le domaine privé de la ville.

Mme Marianne Jan :

Donc dans cette rue au départ, puisque j'y suis passée cet après-midi, c'est pour cela que je pose la question. Les gens qui habitent dans cette rue-là, parce qu'il y a des maisons le long.

M Xavier Calvarin :

Non.

M Marc Bigot :

En fait la rue Jean-Jacques Rousseau est entre les deux parcelles complètement dégagées et qui sont des parcelles Crown sur lesquels les bâtiments ont été détruits.

Mme Marianne Jan :

Je n'ai pas pris la bonne rue.

M Marc Bigot :

Ce n'était pas la bonne. On ne peut d'ailleurs pas y passer parce qu'actuellement elle est barrée.

M André Fidelin :

C'est juste devant la boulangerie.

Mme Marianne Jan :

Je n'ai pas dit que j'étais passée dedans. C'était la seule question.

M Marc Bigot :

Cette rue passe dans le domaine privé, elle pourra être acquise par Nexity qui va y développer son projet. Dans le projet Nexity, il y aura une nouvelle rue que vous pouvez voir en pointillés noir sur l'écran. Cette rue-là, une fois réalisée sera rétrocédée à la ville.

Mme Marianne Jan :

Donc, il y a déjà un projet qui est fait.

M Marc Bigot :

On a déjà eu l'occasion d'en parler...

Mme Marianne Jan :

Oui, pour l'aménagement de toute la zone, parce que pour déclasser la rue, c'est qu'il y a déjà un projet qui..

M Marc Bigot :

Là on reprend un projet de délibération d'un conseil municipal qui a dû se tenir en 2006 ou 2007. C'était avant.

Il y a déjà eu des projets là. Il faut bien voir qu'il y a une très grande parcelle au nord, une plus petite parcelle au sud et qu'il y a un équilibre à trouver. Ce qui a amené les promoteurs en discussion avec la ville lors d'anciennes municipalités et actuellement de positionner, ce qui est d'ailleurs plus logique, entre l'entrée du quartier de Kerandon et Kerneac'h, de repositionner la future rue, comme elle apparaît actuellement à l'écran. C'est dans un souci d'aménagement.

Il n'y a pas de projet de posé. Il y a des avant-projets qui ne nous ont pas été présentés. Il y a une ébauche qui avait fait l'objet d'une présentation. Nexity attend justement la délibération de ce soir pour avancer dans son projet, dans ses dessins, dans ses aménagements pour nous présenter le moment venu ce que pourra être l'aménagement de ce secteur.

M André Fidelin :

Merci Marc. À préciser, si tu me le permets Marc je crois qu'on a retenu aussi le fait que notre souhait ne soit pas une rue transversale de transit pour éviter les raccourcis. On veut ménager les riverains qui sont dans le secteur de manière à ce qu'ils n'aient pas dans le futur, un flux trop important de voitures dans ce secteur-là. C'est cela Xavier ?

M Xavier Calvarin :

On a déjà vu avec le plan que nous avons passé la dernière fois, une voie douce pour relier la route qui vient du rond point. Le but était de préserver la descente qui rejoint le quartier qui va vers le rond-point des Sables-Blancs en voie douce piétons-vélos et de préserver les deux quartiers. Le nouveau quartier qui viendra et le quartier existant avec une voie douce entre les deux.

M André Fidelin :

C'est l'agenda 21.

Mme Gaël Le Meur :

Donc cette route ne sera plus accessible en voiture ?

M Marc Bigot :

Si.

Mme Gaël Le Meur :

Actuellement on passe... je ne parle pas de la rue qui est déclassée. C'est la rue Voltaire que l'on prend pour aller côté sables-blancs. Ça pourra toujours être fait à partir de la future éventuelle nouvelle route ? Ou est-ce que ce sera clos et on ne pourra plus traverser ce quartier ?

M Marc Bigot :

Il y a ceux qui connaissent effectivement ce raccourci entre la rue de Kerneac'h et l'avenue de la Gare. C'est un raccourci qui est effectivement utilisé par certains. On ne souhaite pas que cette modification-là contribue à augmenter la circulation des véhicules dans ce secteur. On réfléchit aussi à des

aménagements qui privilégieront les circulations douces et piétonnes. C'est une réflexion engagée. Je ne peux pas me prononcer actuellement parce que rien n'est décidé.

M Xavier Calvarin :
Micro non allumé...

Mme Gaël Le Meur :

Vous ne dites pas la même chose. Je vais finir et après j'ai bien compris que là on va faire comme ce qui a été fait au Zins, c'est-à-dire qu'on va privatiser une voie publique. À l'heure actuelle, c'est une voie qui est sur le domaine public qui est utilisée à double sens, ce réaménagement-là va faire que l'on va fermer et qu'on n'aura plus d'accès aux voitures.

M Marc Bigot :

On ne privatise rien du tout.

Mme Gaël Le Meur :

Alors qu'il n'y a pas, je m'excuse un des arguments qui avait été avancé au moment de la privatisation totalement inacceptable du Zins, c'était le trafic. Il n'y a pas de comptage, il n'y a pas d'aménagement, mais on annonce déjà que l'on va privatiser ça pour faire une voie douce pour garder au calme un éventuel futur quartier. Je trouve que c'est aller un peu vite en besogne.

M Marc Bigot :

C'est une interprétation et ce n'est pas la bonne. Dans les avant-avant projets qui ont pu être présentés jusqu'ici, il y a des circulations douces, piétonnes qui rejoignent en gros le jardin public de Kerneac'h à la voie verte tout simplement. On se dit que l'aménagement du quartier va certainement augmenter la circulation dans le secteur.

Mme Gaël Le Meur :

On n'en sait rien.

M Marc Bigot :

On n'en sait rien ? Pourtant c'est ce que tu as dit tout à l'heure. La réflexion qui est engagée est de réduire peut-être supprimer, il ne faut surtout pas que l'on aille perturber la voie verte, la voie piétonne qui sera aménagée du jardin public de Kerneac'h aux Sables-blancs. C'est une réflexion qui est engagée. Il y a des erreurs à ne pas faire. Il n'y a pas de privatisation du tout. Au contraire, ce sont des aménagements piétons. Ce sont des aménagements qui vont sécuriser les passages des jeunes qui vont vers le collège des Sables-Blancs. C'est du bon sens surtout.

M François Besombes :

Je trouve que c'est intéressant parce que vous parlez de privatisation alors que ça dessert tout un quartier. Il n'y a pas de privatisation. Cela voudrait dire que toute impasse est la privatisation d'une voirie. Deuxièmement, là on laisse une continuité piétonne. Je pense que pour une fois on peut commencer à raisonner en disant posons le piéton là où c'est important. On est sur une hiérarchisation des flux. On privilégie la vie de quartier en évitant que l'on ait du trafic traversant. En revanche, le flux routier passe par d'autres accès. On renforce une fluidité d'un côté et on permet de sécuriser tout ce qui est piéton et on renforce la vie de quartier. Je veux rappeler ce qui avait été fait dans le PGD que vous aviez approuvé et qui d'ailleurs a été repris dans l'agenda 21. Il y a une hiérarchie des flux avec des trafics, du routier traversant, et avec la vie de quartier que l'on veut privilégier. On respecte ce qui avait été écrit depuis un certain temps.

M André Fidelin :

Oui, Xavier.

M Xavier Calvarin :

Je tiens à la disposition des membres du conseil qui le veulent tout un livre très intéressant sur les écho-quartiers. J'ai cru tout à l'heure qu'on voulait nous demander de travailler sur les écho-quartiers. Or, dans les écho-quartiers, un des principes importants des écho-quartiers est de séparer les flux piétons et vélos, des flux des voitures. Préserver des zones complètement préservées des voitures. Et surtout favoriser le déplacement des piétons et des vélos. On met une touche d'éco-quartier dans ce quartier-là. Ça n'a rien à voir avec une privatisation parce qu'il est ouvert à toute la population. Ça reste des lieux publics. Il y a juste le moyen de transport qui dans une des parties sera dédiée aux véhicules motorisés et une autre partie sera dédiée à l'utilisation des déplacements doux. Il ne faut pas oublier qu'il y a dans ce secteur des collèges et lycées qui permettraient aux enfants de s'y déplacer beaucoup plus facilement à vélo et à pieds dans la mesure où ils ne se retrouveront pas en confrontation avec des véhicules. On ne peut pas dans la même soirée, demander des écho-quartiers et refuser que l'on dédie une partie de la voirie aux déplacements doux et une partie de la voirie aux véhicules. Si vous voulez, je mets ces ouvrages à votre disposition. Ils sont très intéressants.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Quand je parle de privatiser, je parle de privatiser une voie publique. Quand on dit privatiser, ça veut dire supprimer un mode de transport. Vous vous parlez de séparer. Je dis que tel que vous le présentez-là, vous supprimez un mode de transport.

M André Fidelin :

Un mode de transport ?

Mme Gaël Le Meur :

Oui, parce que vous supprimez le transport en voiture. À l'heure actuelle, il y a un accès en voiture, qui ne semble pas poser de problème en terme de vitesse, d'insécurité ou de dangerosité, ou alors vous nous montrez les études. S'il y a des arguments qui mettent en avant le fait que ce ne soit pas sécurisé et qu'il faut fermer cet accès aux voitures parce qu'il y a des accidents, de la vitesse, dans ce cas-là, on parle études et chiffres. Ce qui est dommage, vous faites un peu de la fiction, en fait vous supposez qu'il va y avoir un afflux de voitures, ce qui n'est pas dit du tout, et donc vous envisagez déjà de fermer. C'est dans ce sens que je parle de privatisation de voie publique. C'est tout. Après, si vous me dites qu'il y a une partie qui sera uniquement vélos - piétons, mais l'aspect voitures ne sera pas supprimé, très bien. Séparé, ça me va.

M Xavier Calvarin :

Non, supprimé sur ce morceau-là. J'assume.

Mme Gaël Le Meur :

Séparé, ça me va. Supprimé...

M Xavier Calvarin :

On assume, c'est un choix.

M André Fidelin :

On n'est pas obligé d'être d'accord. Claude et François pour terminer.

M Claude Drouglazet :

Je voudrais faire une observation simplement sur la méthode. On a à approuver le rapport du commissaire-enquêteur. Ça aurait été bien que nous ayons le rapport du commissaire-enquêteur. Dans le rapport du commissaire-enquêteur, il y a effectivement des observations diverses et variées en terme de circulation. Comme on a à approuver un rapport dans la délibération...

Mme Michelle Lemonnier :

On peut aller le chercher.

M Claude Drouglazet :

On l'a vu en commission urbanisme, mais ceux qui ne sont pas en commission urbanisme ne l'ont pas eu. Ça aurait été bien.

M André Fidelin :

François.

M François Besombes :

Non, ça a été répondu.

M André Fidelin :

Je pense qu'on a suffisamment échangé sur ce dossier.

Quels sont ceux qui sont pour le déclassement ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Le rapport est adopté par 29 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, M BONNEAU).

Le point suivant, il s'agit de l'AOT pour Pen Avel.

Conseil municipal du 18 mai 2017

10	Urbanisme - foncier : Renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire - AOT - pour le maintien d'un exutoire en mer destiné à l'écoulement des eaux de ruissellement du lotissement de Pen Avel
----	--

M Xavier Calvarin :

Par arrêté préfectoral du 15 mars 2013, l'État a autorisé la commune à occuper temporairement une portion du Domaine Public maritime pour le maintien d'un exutoire en mer d'une longueur de 90 mètres destiné à l'écoulement des eaux de ruissellement du lotissement Pen Avel.

Cette autorisation est arrivée à échéance. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer sollicite la commune pour savoir si elle souhaite son renouvellement.

Il est proposé au conseil municipal :

- de demander le renouvellement de l'A.O.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de cette autorisation.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

On voulait juste savoir où ça se trouve ?

M André Fidelin :

Pen Avel, à la sortie du Minaouet, c'est ça ?

Mme Marie Le Meur :

C'est la plage de Kerminham ?

M Xavier Calvarin :

Oui, c'est ce secteur. C'est juste à côté de la plage de Kerminham. On ne voit l'émissaire, pas parce qu'il est en mer. De mémoire, sur Concarneau, nous avons une quarantaine d'émissaires qui amènent les eaux pluviales sur la mer. Ce sont des exutoires qui sont surveillés par l'ARS et sur lesquels nous avons des prélèvements d'eau pour vérifier la possibilité de déverser dans le milieu maritime.

M André Fidelin :

Bien, quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Le point suivant, cette fois-ci c'est une dénomination de voie à Lanriec.

11	Urbanisme - foncier : Dénomination de voirie - Rue Victoire DAUBIÉ - Lotissement de Kersalomon
----	--

M Marc Bigot :

Un permis d'aménager a été délivré le 1^{er} août 2016 à L'OPAC Quimper Cornouaille pour la création d'un lotissement de 28 lots libres et de 4 îlots au lieu-dit Kersalomon à Lanriec.

Ce permis prévoit la création d'une nouvelle voie située entre les rues Parmentier et Pierre Carduner.

Il est proposé de dénommer cette voie : rue Victoire DAUBIÉ.

Ce nom fait référence à Julie-Victoire DAUBIÉ, née le 26 mars 1824 et décédée le 26 août 1874. Journaliste française, elle a été la première femme française à avoir obtenu le droit de se présenter au baccalauréat en 1861 et à l'obtenir le 17 août 1861. C'est aussi la première licenciée en lettres le 28 octobre 1872.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 19 avril 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter cette dénomination de voirie - Rue Victoire DAUBIÉ.

Je rajouterai que sur Concarneau il y a plus d'hommes que de femmes, honorés par des noms de rues. On a une rue Pierre Curie mais pas de rue Marie Curie. Le quartier de Kerauret corrige la chose, sur l'ensemble du quartier ce sont des noms de femmes. Ce qui est très bien. Il reste peut-être encore à augmenter ce nombre de femmes célèbres à travers nos rues.

Je rajouterai également que Victoire DAUBIÉ a été la première sociologue défendant le droit des femmes en utilisant son nom de femme et non pas un pseudonyme masculin.

M André Fidelin :

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je voudrais porter une précision à ce que dit Marc sur Madame DAUBIÉ.

M André Fidelin :

Tu l'as bien connue ou quoi ?

M Claude Drouglazet :

Non, comme je lis beaucoup, elle était bien connue à la ville de Paris. Elle a participé à la commune de Paris. Elle était animatrice du groupe des institutrices républicaines, ce qui à cette époque n'était pas évident. Elle a donc participé activement à la commune de Paris, d'ailleurs en compagnie de Madame Nathalie LEMEL qui est une brestoise et qui fait l'objet depuis deux ou trois semaines d'une publication, une bande dessinée sur sa vie. Madame LEMEL a d'ailleurs été avec Louise Michel, exilée en Nouvelle-Calédonie. Je vous conseille, pour ceux qui sont attentifs aux droits des femmes et à l'égalité des hommes et des femmes de lire cette bande dessinée. Voilà ce que je voulais dire.

M André Fidelin :

Merci Claude.

Mme Michelle Lemonnier :

On s'instruit ce soir.

M André Fidelin :

On s'instruit oui. Oui, Marc.

M Marc Bigot :

Maguy me souffle quelque chose qui est intéressant. Sur les plaques on va désormais apporter quelques explications. Je pense que c'est une bonne chose parce qu'il y a un certain nombre de rues, même pour certains Concarnois, et ce sont souvent des Concarnois qui sont mis à l'honneur. Quand on n'a pas un peu d'histoire et quelques repères, on peut habiter des rues dont on ne connaît pas la raison pour laquelle la personne est honorée.

M André Fidelin :

Merci Marc. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

A ce sujet, vous inaugurez quand le jardin public Joseph Madec, ou Léon Madec, je l'appelle Joseph mais

je crois que c'était Léon ?

M Xavier Calvarin :
La plaque ?

Mme Nicole Ziegler :
Au Rouz.

M Xavier Calvarin :
C'est le jardin qui a été....

Mme Nicole Ziegler :
On nous a parlé d'une commémoration importante. La plaque a été enlevée.

Mme Maguy Baqué :
Effectivement, lorsqu'on avait positionné la plaque on ne s'était pas rendu compte qu'il y avait des erreurs, des fautes d'orthographe. Si bien qu'effectivement, elle est repartie. Ça fait maintenant un petit moment. Elle n'est toujours pas revenue. Dès qu'elle nous reviendra sachez qu'une commémoration sera faite sur les trois plaques, Madec, Picoux et j'ai oublié le troisième qui se trouve vers la rue Jules Simon. C'est en cours. Les services font le nécessaire pour que ça arrive le plus rapidement possible.

M André Fidelin :
Merci Maguy.

Nous passons au vote.
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, Alain Nicolas.

Conseil municipal du 18 mai 2017

12	Ressources humaines : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et modalités d'organisation des sélections professionnelles
-----------	--

M Alain Nicolas :

Cela concerne les agents qui ont été recrutés avant le 31 mars 2011. C'est intéressant de le savoir.

La loi dite SAUVADET du 12 mars 2012 a mis en œuvre un plan de résorption de l'emploi précaire des contractuels notamment en permettant l'accès à la titularisation pour certains agents remplissant les conditions. La loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires prolonge ce dispositif jusqu'au 12 mars 2018. L'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié prévoit la mise en œuvre de ce dispositif de prolongation en indiquant que les collectivités territoriales doivent établir un rapport recensant notamment les agents éligibles au dispositif ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour la période de prolongation.

Le rapport ainsi que le programme pluriannuel ont été présentés au Comité Technique du 6 avril dernier et ont reçu un avis favorable. Les agents concernés par le dispositif ont été informés par courrier puis reçus en entretiens individuels par le service RH notamment pour recueillir des informations sur la procédure ainsi que sur le classement consécutif à la titularisation.

Ce dispositif est confié à une commission de sélection professionnelle qui peut être organisée :

- en interne sous la présidence d'une personnalité qualifiée désignée par le président du C.D.G.29, et un fonctionnaire d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès et l'autorité territoriale ou une personne qu'il désigne,
- ou bien en totalité par le C.D.G.29, par convention, avec toutefois un fonctionnaire de la collectivité d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès.

La commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrit dans notre programme pluriannuel.

Après les avis de la commission du personnel en date du 21 mars et du Comité Technique en date du 6 avril 2017, d'adopter le **programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire »** de la Ville :

Grades accessibles par concours :

Fonctions exercées	Temps de travail	Catégorie hiérarchique	Type de contrat : CDI ou CDD	Ancienneté acquise au 31 mars 2013 * (au moins 2 ans si CDD)	Ancienneté acquise au jour du rapport
Assistant d'enseignement artistique Fabienne LE BRUCHEC	TC	B	CDI		33 ANS 9 MOIS
Assistant d'enseignement artistique Elisabeth PICHAVANT	TC	B	CDI		33 ANS 9 MOIS
Assistant d'enseignement artistique Pierre SCOUARNEC	TNC	B	CDI		33 ANS 9 MOIS
Responsable du CAC Samuel DENIS	TC	A	CDI	7 ans 3 mois et 14 jours	11 ans 11 mois et 14 jours
Assistant d'enseignement artistique Sylvain HAMON	TC	B	CDI	2 ans 6 mois 21 jours	6 ans 2 mois et 21 jours

et de déléguer l'organisation des sélections professionnelles au Centre de gestion du Finistère.

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des

conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'autoriser le Maire à signer la convention proposée par le CDG29,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a des remarques ?

M Alain Nicolas :

C'est assez technique. C'est vraiment de la technique RH. Ce n'est pas toujours facile à comprendre. Ce qu'il faut savoir c'est que ça concerne le personnel recruté en CDD ou CDI avant le 31 mars 2011. Cela concerne un certain nombre de personnes qui ont une certaine ancienneté. Ça concerne Mme Le bruchec, Mme Pichavant, M Scouarnec. Ce sont des agents qui sont à temps complet, pour les professeurs de musique le temps complet correspond à 20 heures. M Scouarnec est à temps non complet pour 17 heures.

Nous avons ensuite M Denis qui est responsable du CAC qui est à temps complet. Tout ce personnel là est en CDI. Nous avons ensuite un assistant d'enseignement artistique, M Hamon qui est le plus jeune. Toutes ces personnes-là réunissent les conditions et pourront passer devant la commission professionnelle, leur permettant d'être stagiairisé au 31 décembre 2017.

M André Fidelin :

Merci Alain.

M Alain Nicolas :

Tout a été expliqué en CT et en commission.

M André Fidelin :

Vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Mme le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je voulais reposer la question que j'avais posée en CT. Pourquoi les aides ménagères qui ont aussi de l'ancienneté ne sont-elles pas là ?

M Alain Nicolas :

Ce sont les aides à domicile. J'ai vu la directrice du CCAS cet après-midi. Souvenez-vous, je lui avais dit en CT que la question serait évoquée en conseil d'administration du CCAS. Au mois d'avril cela n'a pas été le cas. J'ai rappelé cet après-midi la directrice pour lui dire qu'il fallait absolument qu'au prochain CA du CCAS cette question soit abordée, qu'un choix soit fait par le CA.

Inaudible....

M Alain Nicolas :

Après oui, on reprendra. Ce sont des personnes qui ont des contrats de 20 heures. Elles ont un CDI elles n'ont pas de CDD.

M Claude Drouglazet :

C'est une observation d'ordre général. Il s'agit de l'application de la loi de 2012, et d'un décret de 2012. J'estime pour ma part qu'on aurait pu le faire avant. C'était une demande des organisations syndicales d'ailleurs depuis un certain nombre d'années. On a pris du retard à l'allumage. Je pense que ce n'est pas l'équipe d'aujourd'hui qui est en cause. Parce que nous on est là depuis 2014 et dès que la loi est parue, la déprécarisation était un choix politique parce qu'il y avait énormément d'emplois précaires dans la fonction publique de l'État et des collectivités et à l'hôpital d'ailleurs. Je pense qu'on a eu du retard à l'allumage à Concarneau sur ce sujet.

M André Fidelin :

Alain.

M Alain Nicolas :

Ça m'arrange, je n'étais pas là en 2012 et 2013, je ne suis arrivé qu'en 2014.

M Claude Drouglazet :

C'est pour cela que je l'ai dit.

M Alain Nicolas :

Tu as bien fait, Claude, je te remercie. Ceci dit, il y a eu la loi de 2016 relative à la déontologie, vous savez qu'on met toujours un certain temps à assimiler les lois et les décrets, j'ai demandé aux services que ce soit appliqué et c'est appliqué. Ça met un peu de temps, mais ça l'est.

M André Fidelin :

Mieux vaut tard que jamais. Merci Alain. S'il n'y a pas d'autres remarques, on passe au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Le point suivant c'est le groupement de commande.

13	Commande publique : Convention de groupement de commandes entre la ville de Concarneau et le CCAS pour la procédure de renouvellement des contrats d'assurances
-----------	---

M Alain Nicolas :

Dans le cadre de la rationalisation des achats, un groupement de commandes est constitué entre la Ville et le CCAS pour lancer une consultation commune en vue de retenir des prestataires pour les besoins en assurances.

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes, qui serait constitué entre la Ville et le CCAS, sont définies par les termes de la convention annexée et de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes ci-annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout avenant à la convention.

Juste deux mots sur des chiffres. Au niveau de la ville y compris le CCAS, les assurances c'est de l'ordre de 250 à 260 000 €. Le CCAS a pour 14 000 € d'assurances. Il y a une consultation qui est en cours.

M André Fidelin :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

250 000, c'est un chiffre moyen depuis plusieurs années ou c'est un chiffre qui est en augmentation ?

M Alain Nicolas :

Pas du tout, ce n'est pas un chiffre en augmentation. C'est un chiffre qui est relativement stable. Il devrait baisser parce que la partie véhicules est quand même importante. Comme on restitue des véhicules, on peut espérer que dans cette consultation qui vient d'être lancée les coûts baisseront.

Mme Gaël Le Meur :

Je pose cette question parce qu'il y a quelques années il y a eu un sacré « cut » au niveau du nombre des véhicules quand on est passé en format rappelez-moi, « leasing ».

M Alain Nicolas :

C'est de la location longue durée.

Mme Gaël Le Meur :

Donc location longue durée qui était très onéreux pour moins de véhicules.

Mme Michelle Lemonnier :

Non.

Mme Gaël Le Meur :

Chacun a l'interprétation qu'il veut, je considère que ça a été très onéreux au vu du nombre de voitures parce qu'on a quand même vendu une trentaine de voitures si je ne me trompe pas. Oui, tu n'étais pas né encore.

M Alain Nicolas :

Non, je n'étais pas né.

Mme Gaël Le Meur :

Ma question est, est-ce qu'on a eu une augmentation ? Quelle est la progression au niveau de l'assurance entre le moment où il y avait 80 véhicules et entre le moment où on a changé ? Est-ce qu'on a baissé, est-ce qu'on a augmenté, est-ce que c'est resté pareil ?

M Alain Nicolas :

Ce qu'il faut savoir, c'est que l'assurance véhicules est liée au nombre de véhicules. Si on augmente, automatiquement la prime d'assurance augmente également. Là on a baissé parce qu'on rend des véhicules. Depuis que je suis là en tout cas, depuis que je suis né.

Mme Gaël Le Meur :

Je parle entre le moment où on a changé le mode de fonctionnement et d'achat des véhicules, où on est passé autour de 80-90 véhicules, je crois qu'il y a 30 véhicules qui sont partis, de mémoire. En tout cas on a sacrément réduit de véhicules. Donc de ce moment-là à maintenant, quid du montant de l'assurance pour la commune ?

M André Fidelin :

Là encore c'est un dossier sur lequel on reviendra parce que le marché des assurances est en cours de négociation. Il y a parmi nous, des gens qui font partie de la commission d'appel d'offres et qui participeront à la prise de décision concernant le marché des assurances en général. Sur le marché des assurances on n'avait pas prévu de donner tous ces renseignements. Là nous sommes sur un groupement de commandes avec le CCAS.

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Nous sommes dans le cadre d'une rationalisation des achats. Ça existe entre le CCAS et la ville.

M André Fidelin :

Oui.

M Claude Drouglazet :

Micro non allumé...

On acte le fait de rationaliser, mais on n'a jamais le résultat derrière. L'idée c'est quand même de payer moins cher, de faire des économies. On n'a jamais les résultats. On ne sait jamais combien ça rapporte.

M Xavier Calvarin :

Claude, tu es aux commissions des marchés. Tu sais comment ça fonctionne, c'est-à-dire que quand on lance un marché, on ne fait pas deux options, une option avec groupement de commande avec une collectivité et une option séparée. Donc on n'a pas la capacité à comparer, c'est impossible. On suppose que le fait de se grouper doit nous donner la capacité d'avoir des propositions mieux disantes, moins chères, peut-être de meilleure qualité. C'est vrai qu'au niveau de la comparaison financière, comme les deux marchés ne peuvent pas être lancés...

M Claude Drouglazet :

C'est par rapport à avant.

M Xavier Calvarin :

Même par rapport à avant c'est impossible. Par exemple, je regarde sur les réseaux d'eau. Sur les réseaux d'eau, même sans groupement de commande, du fait de la réfection des chantiers, on a eu jusqu'à 25 % de baisses. C'est énorme sur ces chantiers-là quand on sait que la fourniture représente déjà le tiers. C'est aussi lié au marché, à l'époque où on lance le marché. C'est très difficile à chiffrer.

Il faudrait que l'on ait un catalogue de services de tout ce que l'on peut acheter pour une collectivité et que l'on puisse comparer les prix que l'on obtient par rapport à ça, mais ça n'existe pas.

M André Fidelin :

Mais Claude, le retour justement des propositions sont liés aux volumes d'affaires. Quand on parle d'assurances entre autres, plus tu vas présenter du volume à un assureur, plus il fera un meilleur prix. Toutes les assurances collectives marchent comme ça.

M Alain Nicolas :

C'est compliqué Claude, tu le sais aussi bien que nous.

M André Fidelin :

Ça t'arrange de dire ça.

M Alain Nicolas :

Le cas le plus simple, c'est l'achat de matériel informatique. Quand tu achètes du matériel informatique, est-ce que tu vas toujours acheter la même référence de matériel ? Il faudrait comme dit Xavier, que l'on ait un catalogue, pour l'année 2015 par exemple, et on ferait chiffrer le même catalogue en 2017. C'est peut-être plus facile pour tout ce qui est travaux publics et bâtiments.

M André Fidelin :

Merci Alain. On passe au vote pour le groupement de commande.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Le point suivant, Bruno, les archers du petit château.

Conseil municipal du 18 mai 2017

14	Sports – nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La compagnie des archers du petit château »
-----------	---

M Bruno Quillivic :

Merci M le Maire.

Cette délibération me permet de vous poser une question. Qu'est-ce que vous faites les trois dimanches qui viennent ? Je vous informe que le dimanche 28 mai aura lieu la journée « Si t'es sport » sur la corniche. Pendant les trois dimanches qui viennent, le sport investit la ville.

Le 28 mai donc, la journée « Si t'es sport » sur la corniche, il y aura un panel d'activités qui seront proposées. Je vous invite à y assister. Le 4 juin nous aurons le Raid Opti organisé par le service nautisme. Et le dimanche 21 mai ce dimanche-ci, les archers investissent la ville pour un tir en campagne en ville-close et sur le quartier du Rouz. Je vous invite à y aller parce que c'est une ambiance sympathique et un sport qui est intéressant et méconnu sur la ville.

La compagnie des archers du Petit Château organise un « tir en campagne » le dimanche 21 mai 2017. Durant cette compétition comptant pour le championnat de France, les archers évolueront au « Petit Château » en ville close et sur le sentier côtier du Rouz (rive gauche, bois et corniche).

Ce concours attire depuis 2008 des archers de toutes les régions. En 2015, 36 archers parmi les 144 participants appartenaient à des clubs non affiliés à la ligue de Bretagne. Ce sera cette année la cinquième édition.

Dans le cadre de cette compétition de tir à l'arc, « La compagnie des archers du petit Château » sollicite la ville pour :

- la gratuité du bac pour l'ensemble des participants (tireurs, arbitres et organisateurs),
- la fourniture de 340 tickets à usage limité à la manifestation,
- les rotations du bac entre 12h00 et 14h.

En 2015 le conseil municipal avait octroyé une subvention de 119 € à l'association correspondant à 34 carnets de 10 tickets à 3,50 € et validé le maintien de la rotation du bac entre 12h et 14h

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 mai 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Compagnie des Archers du Petit château, correspondant au montant des 340 tickets de bac.

M André Fidelin:

Merci Bruno. Est-ce que ça vous inspire ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Ça m'inspire, entendre la gratuité du bac, ça ne peut que me faire plaisir, forcément. Blague à part, je voulais savoir si ce coût est pris en charge par le budget du bac ou par le budget principal.

M Bruno Quillivic :

C'est le budget principal.

M André Fidelin :

Il y a d'autres remarques ? Non ? Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Le point suivant concerne de nouveau le SDEF pour les bornes de recharge électrique.

Conseil municipal du 18 mai 2017

15	Services techniques : Avenants à la convention d'occupation du Domaine Public Communal pour l'installation de deux nouvelles bornes de recharge de véhicules électriques par le Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère (SDEF)
-----------	--

M Xavier Calvarin :

Le SDEF doit déployer, en 2017, 2 infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) supplémentaires sur le territoire de Concarneau, sur le parking du collège des Sables Blancs et place du 8 mai.

Elles sont financées par le SDEF, la Région et le Département et subventionnées par l'ADEME. Le coût est nul pour la ville de Concarneau.

Une première convention a été signée par la ville et le SDEF lors de l'installation des deux premières bornes en 2016 (quai d'Aiguillon et place Duquesne).

Dans cette convention, la ville s'engageait sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, pour une durée minimale de deux ans à compter de la pose de la première IRVE, en 2016.

Les avenants à cette première convention concernent la pose de deux bornes :

- n° 1 : parking devant le collège des Sables Blancs
- n° 2 : place du 8 mai près des sanisettes

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le maire à signer ces deux avenants

M André Fidelin :

Merci Xavier. Qui a un véhicule électrique ?

M Xavier Calvarin :

François.

M François Besombes :

Il faudrait Lanadan la prochaine fois.

M Xavier Calvarin :

Tu ne paierais même pas ton électricité ?

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques ?

M Xavier Calvarin :

C'est sur les lieux surtout. La question qui s'est posée c'était où les déployer ? On a essayé de le faire de façon à en avoir un dans le secteur des Sables-Blancs, mais quand même suffisamment éloigné pour éviter les voitures ventouses qui vont à la plage et qui prennent les bornes. Et l'autre nous l'avons positionné au centre-ville.

M Claude Drouglazet :

Micro non allumé...

On a parlé de sanisettes, est-ce que c'est une bonne idée de mettre celui-là à côté ?

M André Fidelin :

Je ne pense pas que ça ait une relation de cause à effet. Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Autant que je m'en souvienne, M Calvarin, quand on parlait de la réfection de la rue de Trégunc, vous aviez parlé de la possibilité d'avoir une borne. Ce n'est plus d'actualité ?

M Xavier Calvarin :

C'est toujours d'actualité sur le parking du collège-lycée.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Le point suivant c'est la représentation de l'UDAF au CA du CCAS, Marie Talbot.

Conseil municipal du 18 mai 2017

16	Action sociale : Conseil d'administration du CCAS – Candidature d'un représentant de l'UDAF
----	---

Mme Marie Talbot :

Merci M le Maire.

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal.

Il est régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

La composition du Conseil d'Administration du CCAS est fixée par l'article L 123-6 du Code de l'Action et des Familles (CASF).

Le nombre de membres a été fixé par délibération du Conseil municipal. Il est de 16 membres, plus Monsieur le Maire, Président.

Les sièges sont divisés en 2 parts égales :

- 8 élus du Conseil municipal

Pour l'information du Conseil Municipal, il s'agit de :

Mme Marie TALBOT, Mme Françoise CRETON, Mme Marie-Christine LE NOUËNE, M Philippe HENNION, M Alain NICOLAS, Mme Marie LE MEUR, Mme Gaël LE MEUR, Mme Marianne JAN.

- 8 membres nommés par Monsieur le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal, et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, un représentant des associations familiales (UDAF) désigné sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations de personnes handicapées.

Pour l'information du Conseil municipal, il s'agit de :

Mme LE COULS, Fil d'Ariane ; Mme MARTIN, Croix Rouge Française; Mme NOGENT, centre de soins ; Mme ROC'HONGAR, Souridine ; Mme Le NOST AGIR abcd ; M. BALLANANT, IDES ; M. PERROT, MSA.

Par courrier en date du 27 avril 2017, l'UDAF propose la candidature de Monsieur Gilles HUARD pour siéger au Conseil d'administration du CCAS.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la nomination de Monsieur Gilles HUARD, représentant l'UDAF, au Conseil d'Administration du CCAS.

M André Fidelin :

Merci Marie. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Le point suivant concerne les travaux d'étanchéité du gymnase du Porzou, c'est la demande de subvention au contrat de territoire, il s'agit de la régularisation.

Conseil municipal du 18 mai 2017

17	Direction générale des services : Demande de subvention « Contrat de territoire » - Travaux d'étanchéité gymnase du Porzou
----	--

M Xavier Calvarin :

Dans le cadre du contrat de territoire 2015-2020 signé avec le Conseil départemental, les travaux d'étanchéité du gymnase du Porzou ont été fléchés sur l'enveloppe « équipements sportifs de proximité ».

Le plan de financement définitif est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Diagnostics	4 975,83	ETAT - FSIL	40 166,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 030,00	Conseil départemental Contrat de territoire	27 750,00
Diverses dépenses	1 671,80	Ville de Concarneau	24 312,31
Travaux d'étanchéité	83 550,68		
TOTAL HT	92 227,31	TOTAL HT	92 228,31

Les travaux ont été réalisés en 2016 (voir note explicative).
Afin de compléter le dossier de demande de subvention,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- solliciter une subvention à la hauteur de 27 750€ auprès du Conseil départemental au titre du Contrat de territoire.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Non ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Nous passons au stade Guy Piriou, Bruno.

Conseil municipal du 18 mai 2017

18	Direction générale des services : Travaux de mise en conformité du Stade Guy Piriou - Demande de subvention - Fédération Française de Football
-----------	--

M Bruno Quillivic :

J'ai juste oublié de dire tout à l'heure que si vous n'étiez pas disponibles les dimanches, le mercredi 31 mai, il y a "Faites en famille" au centre ville. Il y aura aussi des associations sportives, le judo et le rugby seront aussi présentés. Même en semaine, ça marche aussi.

Par l'intermédiaire du fonds d'aide au football amateur (FAFA), la Fédération française de football souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratiques de ses licenciés et de leur proposer de nouveaux espaces répondant à leurs besoins.

Le fonds d'aide au football amateur, dans son chapitre « équipement » permet de financer :

- la création ou les travaux pour la mise en conformité réglementaire d'un ensemble de vestiaire pour un classement fédéral. L'aide est prévue jusqu'à 20% du coût avec un plafonnement à 20 000 € ;
- la création ou la mise en conformité d'un éclairage pour un classement fédéral, aide jusqu'à 25 % du coût, plafonné à 15 000 € ;
- la sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral (clôture, main courante, abri de touche, pare-ballon, liaison vestiaires...) aide jusqu'à 50 % du coût plafonné à 5 000 €.

Dans ce cadre, la ville de Concarneau conduit un projet de rénovation du stade Guy PIRIOU. Les obligations liées au niveau national auquel notre club de football l'U.S. Concarnoise peut prétendre, nécessitent de gros travaux sous peine d'une relégation administrative la saison prochaine.

Il a été ainsi retenu la mise en conformité du stade (norme FFF) avec le niveau national pour un montant de 1 467 000 € HT, y compris l'éclairage de niveau ligue 2, un des pylônes existants se trouvant dans l'emprise de l'extension des vestiaires.

Contenu du programme

- Rénovation et extension des vestiaires sous la tribune Ouest
- Mise aux normes de l'accessibilité PMR
- Refonte de l'éclairage sportif du terrain
- Mise en conformité avec la réglementation incendie de l'ERP
- Construction de nouveaux sanitaires extérieurs (H/F et PMR)
- Réfection de la toiture des locaux de restauration
- Réalisation d'un réseau d'eaux pluviales sur les pourtours du terrain avec revêtement en enrobé de tous les espaces circulés accessibles aux PMR
- Location de bungalow pour abriter les équipes pendant les travaux.

Calendrier

- Mât d'éclairage : installation de mi-mai 2017 à début août 2017,
- Travaux vestiaire stade : de septembre 2017 à mars 2018.

Plan de financement actualisé

Dépenses	2017	2018	TOTAL H.T.	Recettes	
Travaux de rénovation et d'extension des vestiaires	307 000 €	307 000 €	614 000 €	RÉGION – Crédit sectoriel	200 000 €
				Contrat de partenariat (QCD)	200 000 €
				Département – Contrat de territoire	146 700 €
				Etat - FSIL	146 700 €
				Etat - CNDS	237 660 €
				FFF – FAFA vestiaires	20 000 €
				FFF – FAFA éclairage	15 000 €
				FFF – FAFA sécurisation	5 000 €

				Ville de Concarneau	496 340 €
Location bungalows	60 000 €	25 000 €	85 000 €		
Travaux d'accessibilité tribunes	28 200,00 €	28 200 €	56 400 €		
Travaux de rénovation des sanitaires		97 700 €	97 700 €		
Travaux de voirie, réseaux et enrobés	53 000 €	62 000 €	115 000 €		
Aménagement ds combles en bureaux		44 600,00 €	44 600 €		
Couverture buvette		22 700 €	22 700 €		
4 mâts d'éclairage	432 000 €		432 000 €		
TOTAL HT	880 200 €	587 200 €	1 467 400 €	TOTAL HT	1 467 400 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider le nouveau plan de financement suite aux différentes demandes de subvention ;
- de solliciter auprès de la Fédération Française de Football un financement dans le cadre du FAFA - chapitre « équipements » à hauteur de 20 000 € pour les vestiaires, 15 000 € pour l'éclairage et 5 000 € pour la sécurisation,
- d'autoriser M le Maire à signer les trois dossiers de demande de subvention.

M André Fidelin :

Merci Bruno. Vous avez des remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je vais faire une remarque d'ordre général. Je pense que la municipalisation des terrains de l'USC ce n'est pas manifestement une affaire. Maintenant, on est dans la réalité. L'US concarnoise a des ambitions. J'ai lu dans la presse que le Président voulait changer la structure juridique de son « entreprise ». C'est vrai que comme ils ne vont probablement pas monter en ligue 2 cette année, ce serait bien d'avoir un vrai débat ou une vraie discussion, je suppose que vous l'avez vu avec les dirigeants de l'USC, pour savoir où ils vont. Quel est le projet sportif sur 4 ou 5 ans ? C'est vrai que ça ce n'est qu'un premier jet d'investissements à faire. Si l'USC devient un club professionnel, les budgets que nous avons là sont largement insuffisants. Il y a une stratégie à définir. Je pense que ce sera à faire avant la fin de ce mandat. Je souhaite en tant qu'élu que l'on soit informé de ce qui se fait ou de ce qui se trame derrière, des discussions que vous avez parce que nous avons peut-être des choses à dire nous aussi. Merci.

M André Fidelin :

Xavier ?

M Xavier Calvarin :

Là, les investissements sont juste des investissements concernant le maintien du club au niveau où il est actuellement. Ça ne va quasiment pas au-delà, si ce n'est que l'éclairage est mis aux normes de la ligue 2 parce que de toute façon, il était à changer. À 100 000 € près mais c'est vrai que c'est des grosses sommes pour certains, 100 000 € sur 500 000 €, ça ne change pas grand-chose en terme d'investissement. Au niveau de l'éclairage, nous avons déjà choisi l'option de la seconde division pour ne pas y revenir, si jamais le club, dans les années à venir, et on lui souhaite, accède à la seconde division. Pour avoir été à Paris avec le club, de nombreux autres clubs qui étaient autour de la table étaient dans la même configuration que nous, Quevilly par exemple, qui risque de monter a déjà anticipé depuis deux ans, ils ont fait leur parcours de montée sur ces deux années. Les investissements ça y est sont faits, ils ont été pris sur la collectivité de Rouen pour une partie et par le club pour une autre partie. Le fait que le club se constitue en société lui permet aussi, si jamais il y a une accession à la seconde division, d'avoir le droit aussi d'ouvrir des emprunts et de contribuer aussi au financement des équipements qui seraient nécessaires pour la seconde division. Le Président en est tout à fait conscient, on en a débattu avec M le Maire. C'est la condition de toute façon pour pouvoir monter en seconde division, si on reste dans un périmètre qui serait communal dans un premier temps, mais j'espère communautaire assez vite. Les études financières ont été faites de cette manière-là. Pour l'instant, on fait le maintien en national, plus l'éclairage niveau ligue 2, les vestiaires seront aux normes ligue 2 aussi, on n'aura pas à y revenir. Par contre il manquera encore pas mal de choses pour être réellement acceptés au niveau de la ligue 2. Il manquera une tribune en face, c'est clair, il manquera des accès sécurisés et séparés entre les visiteurs et les joueurs locaux. Il y aura un pôle sécurité, surveillance etc. qui sera obligatoire aussi. Et on a des obligations au niveau de la diffusion, parce qu'il faut savoir que le financeur en seconde division c'est la télévision et non la fédération française de football.

M Claude Drouglazet :

Micro non allumé..

.. devenir locataire du terrain.

M Xavier Calvarin :

Sur les exemples qu'on nous a présenté, on en a vu 5 la première fois et 3 ou 4 la deuxième fois, tous les clubs sont obligés de payer un loyer et quasiment tous les clubs sont grosso-modo subventionnés à hauteur du loyer. C'est la règle. Dans la mesure où c'est une société, on est tenu de prélever un loyer. Par contre, on a aussi la possibilité de soutenir un club qui est un élément de communication très important pour une ville.

M André Fidelin :

Merci. Restons en national pour l'instant. C'est déjà bien, après c'est un pallier supplémentaire avec des budgets qui sont totalement différents. On est dans un milieu professionnel, c'est autre chose, c'est une autre dimension. Et là au niveau de l'accompagnement public, je pense que ce n'est plus du ressort de la mairie.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme Le Meur M, M Bonneau).

Nous passons à la culture avec la création d'un tarif pour la mise en vente d'un livret sur Concarneau destiné aux enfants, Laëtitia.

Conseil municipal du 18 mai 2017

19	Culture – Patrimoine : Mise en vente d'un livret enfants sur Concarneau – Cap sur Concarneau - Création d'un tarif
----	---

Mme Laëtitia Boidin :

Le service patrimoine collabore avec le Musée de la pêche et le Marinarium pour l'édition d'un livret pour enfants sur Concarneau.

Ce livret édité par la maison d'édition La Petite Boîte sera intitulé « *Cap sur Concarneau* ».

Le service patrimoine a commandé 1 000 exemplaires de ce livret au prix de 2,44 € TTC.

Ce livret sera mis en vente à la maison du patrimoine au prix de 4,90 € TTC (prix fixé par l'éditeur).

C'est un livret qui est destiné au jeune public. Vous pouvez le voir à l'écran. Il n'y a que la première page ? Ce n'est pas le plus beau, mais c'est dommage. À l'intérieur c'est beau, pour les membres de la commission culture qui l'ont vu, c'est assez ludique et pédagogique. C'est un parcours avec des questions sur Concarneau, la Ville-close, le musée de la pêche et le marinarium.

Vu l'avis favorable de la commission culture du 10 mai 2017,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 mai 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider la création d'un nouveau tarif de 4,90 € pour permettre la vente de ce livret.

M André Fidelin :

Merci Laëtitia. Est-ce qu'il y a des remarques ? Claude.

M Claude Drouglazet :

Une observation encore sur la communication de la ville, une fois de plus, je regrette que l'image de Concarneau soit celle de la rive droite, uniquement. Ce n'est pas une blague. C'est pratiquement systématique. On en a parlé un jour avec François.

M André Fidelin :

Claude, je vais te répondre. Concarneau, c'est Concarneau. Il n'y a pas Concarneau rive gauche et Concarneau rive droite. Il n'y a plus de droite, et il n'y a plus de gauche. Maintenant, c'est Concarneau.

M Claude Drouglazet :

J'y voyais un signe politique justement, une volonté politique de ne montrer que la rive droite.

M Xavier Calvarin :

Je te signale que c'est un gars du Passage qui a pris la photo.

M Antony Le Bras :

Juste un clin d'œil. Je trouve que depuis que nous avons un nouveau Président de la République, les conseils municipaux, même à Concarneau sont beaucoup plus apaisés.

M André Fidelin :

Moi ça me va bien.

M Claude Drouglazet :

On peut créer un groupe, si certains veulent créer un groupe « En marche au conseil de Concarneau », il le peuvent très bien.

M André Fidelin :

Ce n'est pas à l'ordre du jour, Claude.

Nous allons quand même voter pour la création de ce tarif.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Dernier point, les décisions du Maire.

Conseil municipal du 18 mai 2017

20	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
-----------	--

M André Fidelin :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2017-28	DSI	Orange	Abonnement flotte de mobiles - pour une durée de 2 ans reconductible 1 an	2 ans	01/01/17	31/12/18	650,90HT /mois
2017-29	DSI	AVEM	Contrat de maintenance du terminal de paiement AVEM pour le CAC	1 an	01/01/17	31/12/17	99€/an
2017-30	CAC	Mmes LE BARS, BRIANT, GILLOT et M JANTZEN	4 contrats d'engagement 2017 pour les TAP (Ateliers artistiques)	1 an	03/02/17	12/05/17	400€ par atelier
2017-31	Bibliothèque	Mme BROD	Exposition « Dessous » de Véronique Brod à la bibliothèque	15 jours	28/02/17	11/03/2017	350€
2017-32	Bibliothèque	Emmanuel Couanault	Intervention de Emmanuel Couanault dans le cadre des interventions proposées par la bibliothèque	1 jour	04/03/17	04/03/17	250€ Bruts
2017-33	CAC	Compagnie AABEN	Contrat d'engagement 2017 - Compagnie AABEN Dans	2 jours	09/03/17	10/03/17	2934,08€ CAC
2017-34	Nautisme	SRC	Mise à disposition du pôle nautique de La Croix à titre précaire	1 an	01/01/17	01/01/18	0€
2017-35	CAC	Association ART TRACTION	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle - Les fabuleuses histoires de Philophélie	1 jour	23/03/17	23/03/17	650,00€HT
2017-36	DSI	Orange	Abonnement - carte SIM M2M pour 4 horodateurs	1 an	27/03/17	27/03/18	432€
2017-37	DSI	A et A partner	Acquisition licence WEBMUSEO PF - La Solution	1 an	07/03/17	07/03/18	290€
2017-38	Culture	Suspens Orchestra	Contrat de spectacle pour le bal du 13 juillet - Place Jean Jaurès	4h	13/07/17	13/07/17	4300€
2017-39	Patrimoine	CCA	Convention de partenariat avec Musée de la pêche/Patrimoine/Marinarium		28/03/17	31/12/17	Tarif à la séance
2017-40	Bibliothèque	Grafita Color	Contrat d'intervention - Animation d'un atelier Leporello par Anne Barré à la bibliothèque	3h	11/04/17	11/04/17	200€
2017-41	25/04/17	APE et écoles	Occupation temporaire de locaux		18/03/17	14/04/17	Gratuit
2017-42	Bibliothèque	Yan Marchand	Contrat Goûter Philo dans le cadre de la programmation de la bibliothèque	4h	5 avril et 14 juin	5 avril et 14 juin	500€

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.

Il n'y a pas de vote, vous me faites confiance, je vous remercie.

Xavier.

M Xavier Calvarin :

Je voulais juste intervenir suite à l'article que tout le monde a dû lire dans le journal sur le conseil municipal de Rosporden. Je voudrais qu'au niveau de notre conseil municipal, on réaffirme notre attachement à Rosporden. Je pense que l'économie même de Concarneau repose sur toutes les communes qui sont autour. Je pense qu'il serait bon peut-être qu'au niveau de ce tour de table, tout le monde soit capable plutôt que de mettre ce qui peut nous différencier de nos communes avec lesquelles parfois on peut avoir des sujets de discussion, réaffirmer notre attachement à la communauté de communes et à toutes les communes, Rosporden bien entendu. En sachant que sur le port, de très nombreux Rospordinois travaillent, au lieu de chercher ce qui nous différencie. Je pense que ce soir c'est peut-être aussi l'occasion de dire à nos amis de Rosporden qu'on a besoin d'eux. La communauté d'agglomération et le développement économique du territoire sont plus importants que les petites chamailleries qu'on peut avoir. C'est juste ce que je voulais dire ce soir. J'aimerais juste que tout le monde puisse s'exprimer là-dessus et au moins donner un avis.

M André Fidelin :

Ce sujet-là est évidemment d'actualité mais si vous voulez bien on y reviendra parce qu'on devra voter très prochainement, au conseil municipal du mois de juin où on devra voter comme toutes les communes ce transfert de compétences pour le 1^{er} janvier 2018. Entre temps, il y aura des discussions mais là nous sommes en séance de conseil municipal. Mais c'est vrai que ce que vient de dire Xavier sur la philosophie des communes par rapport à la communauté d'agglomération, va tout à fait dans le bon sens. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il vient de dire bien évidemment.

Mme Nicole Ziegler :

Je n'ai pas de souci avec ça mais ce vœux c'est certainement au conseil communautaire qu'il faudra le mettre. D'autre part, quand je suis au conseil communautaire, je ne suis pas une élue de Concarneau, je suis une conseillère communautaire et j'aimerais que tout le monde réagisse de la même façon.

M André Fidelin :

Bien, je vous propose de cesser.

M Claude Drouglazet :

Je peux parler ?

M André Fidelin :

Mais tu as déjà beaucoup parlé Claude, pas trop parlé.

M Claude Drouglazet :

Xavier Calvarin lance un appel pour le maintien de Rosporden. C'est une évidence. CCA sans Rosporden, ça n'a pas de sens. Rosporden a sa Gare, Rosporden a ses industries. Le débat sur l'eau qui a fait l'objet du débat d'hier a été mal préparé. On aurait pu éviter ce type de conflit-là à gérer, sauf s'il y a des arrières pensées. Ce que je n'espère pas. Mais il est évident que Rosporden doit rester dans la communauté d'agglomération Concarneau Cornouaille Agglomération. Voilà ce que je voulais dire.

La séance est levée à 21h35.